

# NOUVELLES

# CSN

Numéro 329

20 septembre  
1991



# 1921



PREMIER CONGRÈS DE LA CONFÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS CATHOLIQUES DU CANADA  
HULL, P.Q., 24-29 septembre 1921

## LA CSN AU COEUR DU QUÉBEC



# 1991



### Ce que raconte notre tradition orale

3

Une entrevue avec Marcel Pepin et Michel Rioux, co-auteurs du livre *La CSN au coeur du Québec* dont le lancement a été fait le 19 septembre à l'occasion du 70e anniversaire de la CSN.



### Le même combat, mais sur un autre terrain

8

Monique Simard nous a quittés sans crier gare, malgré les déchirements et l'angoisse que la décision lui a occasionnés, pour aller poursuivre son combat sur un autre terrain, celui des communications. Elle aura laissé des traces profondes dans notre mouvement.



### Fonctionnaires ou polices de la famille?

10

Le rôle des intervenantes sociales qui relèvent de la Direction de la protection de la jeunesse est souvent mal compris, dévalorisé. Deux d'entre elles nous expliquent dans quel contexte elles doivent exercer leur métier.



### Du pour et du contre

13

Tout ce que vous voulez savoir sur la nouvelle loi 120 concernant les services de santé et les services sociaux. Un supplément de huit pages sur la question.



### «Sans la CSN, on n'aurait jamais eu autant d'appui»

21

Une campagne de soutien extraordinaire pour les lock-outés de Reynolds et les grévistes de la Caisse pop de Brossard, en conflit depuis plus d'un an.



### «Redéfinir notre rôle syndical»

22

«La récession est peut-être terminée mais tous s'entendent pour dire que la reprise demeure faible et lente», avertit Gérald Larose.



### Claudette Carbonneau élue vice-présidente

23

Secrétaire générale du Conseil central de Montréal, Claudette Carbonneau a été élue par acclamation en remplacement de Monique Simard, démissionnaire, au poste de première vice-présidente de la CSN.

LA SALLE, LE GRAND INCOMPRIS...



#### Coordination

Jean-Pierre Paré  
(514-598-2159)

#### Rédaction

Guy Ferland  
Louis-Serge Houle  
Thérèse Jean  
Luc Latraverse  
Lucie Laurin  
Jean-Pierre Paré  
Michel Rioux  
Jacqueline Rodrigue  
Claude Saint-Georges

#### Collaborations

Clément Trudel  
Pierre Vadeboncoeur  
Michel Tremblay

#### Conception

graphique  
Jean Gladu

#### Infographie

Jean Gladu  
Sophie Marcoux  
Jean-Pierre Paré

#### Photographe

Alain Chagnon  
Michel Giroux  
Laurent Gladu  
Guy Turcot

#### Caricaturiste

Garnotte

#### Impression

Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

#### Distribution

L'équipe de distribution CSN

**NOUVELLES CSN** est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: CSN adressage, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5.

Rédaction: 514-598-2159 Distribution: 514-598-2233  
Numéro central: 598-2121

# 70<sup>e</sup> anniversaire de la CSN

## Ce que raconte notre tradition orale



Par Lucie Laurin

**L'un est de la lignée des grands présidents de la centrale. L'autre a conseillé, appuyé, accompagné successivement quatre de ses présidents. Celui-ci rédigeait, après discussion, les discours présidentiels, celui-là les prononçait. Ensemble ils ont vécu des moments très riches de l'histoire de notre mouvement, et c'est avec une même ferveur qu'ils ont conçu et mené à terme le projet d'en décrire la contribution unique au progrès de notre société. Le livre, lancé lors du 70e anniversaire de la CSN, s'intitule: *La CSN au coeur du Québec.***

**A** les entendre et à les voir, on sent qu'ils ont eu beaucoup de plaisir et de satisfaction à travailler ensemble. Chacun y va de ses commentaires et anecdotes, non sans saisir l'occasion, à tout moment, de contester une date ou un lieu avancé par l'autre. «*Nous avons négocié le texte du livre, dira Marcel Pepin. Mais j'ai perdu la plupart du temps!*», ajoutera-t-il aussitôt en réprimant un sourire...

Les auteurs sont intarissables. Le sujet, il est

vrai, est inépuisable. «*Lorsque Marcel a été invité à prononcer une conférence à Hull à l'occasion du 70e anniversaire de la CSN, il m'a demandé un coup de main, raconte Michel Rioux. Ce qui est normal: ça fait 20 ans que nous travaillons ensemble! Tout en causant, nous en sommes arrivés à la nécessité de faire l'histoire de la CSN, en privilégiant l'angle de l'acteur social qu'elle a été pendant 70 ans. Nous ne voulions pas faire une démarche critique, ni écrire l'histoire du Québec, mais seulement montrer com-*

ment ce mouvement, la CSN, s'est inscrit dans l'histoire du Québec; comment, à toutes les étapes, les interventions de ses militantes et de ses militants ont été déterminantes. Il n'y a pas eu une seule avancée, dans l'évolution du Québec, où la CSN n'était pas présente!»

Marcel Pepin enchaîne: «Bien sûr, le ton peut parfois paraître un peu chauvin; c'était notre choix de ne dire que du bien de ce mouvement. Mais nous sommes très contents de ce que nous avons réussi. Les livres d'histoire disponibles ayant été écrits par des universitaires, ils sont peu accessibles pour les membres. Celui-ci est un peu dans le même genre que celui de Vadeboncoeur (Souvenirs pour demain). Et il s'adresse principalement aux militantes et aux militants, pour les encourager à poursuivre la lutte.»

## Aujourd'hui comme autrefois

En l'espace d'une heure ou deux, la lecture de *La CSN au cœur du Québec* fournit une vision globale de ce qu'a été ce mouvement pour le Québec, ce qu'aucun livre n'avait permis jusque-là. «Nous avons voulu également actualiser les faits, déclare Michel Rioux. Ainsi, par exemple, le congrès de 1921 avait adopté une résolution demandant que les employeurs fournissent des sièges aux employées de magasins pour s'en servir quand elles ne sont pas occupées.

Or en 1989, on se souviendra que la CSN a appuyé les caissières d'un supermarché Provigo, à Port-Cartier, qui réclamaient des sièges pour protéger leur santé et leur sécurité au travail.»

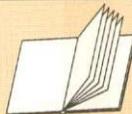
En reconstituant, à l'aide des archives, la longue série de luttes menées par la CSN pendant sept décennies, Michel Rioux a été frappé par le grand nombre d'entre elles qui avaient comme seul objet le droit pour un syndicat d'exister, et plus particulièrement un syndicat CSN: «Sur le plan juridique, malgré tous les progrès, c'est toujours difficile de se syndiquer, explique-t-il. Aujourd'hui comme autrefois, les syndicats se forment dans la clandestinité. Les allumettières de E. B. Eddy Matches, à Hull, en 1924, et les travailleuses et travailleurs du Manoir Richelieu, en 1986, faisaient face au même problème: un patron qui refusait de reconnaître le syndicat de leur choix.»

## Un mouvement toléré, sans plus

Homme d'une mémoire remarquable et d'une culture qui ne l'est pas moins, Michel Rioux connaissait, avant de les décrire, tous les hauts faits de l'histoire de la



Les allumettières de Eddy Matches, en 1924.

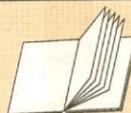


Nous ne le dirons jamais assez. Chaque fois que le Québec a avancé sur la route du progrès social, ce sont les syndicats, leurs militantes et leurs militants qui avaient, au préalable, dénoncé le problème, lancé l'idée, forcé le débat, organisé la mobilisation.

Toutes les mesures sociales que nous connaissons aujourd'hui et qui rendent davantage civilisée notre vie en société sont directement liées à l'action syndicale, qui les a d'abord réclamées, puis ensuite soutenues et, enfin, qui a su les défendre à chaque fois que les gouvernements, la plupart du temps sous les pressions du monde des affaires, les ont mises en péril.

(...)

La défense des intérêts du monde ordinaire est le lot de mouvements comme le nôtre. La CSN s'en est toujours fait un point d'honneur. Dans notre société, les syndicats doivent avoir la force nécessaire pour faire triompher les valeurs de justice, de dignité, de liberté et de démocratie, sans lesquelles aucun progrès social n'est possible.



Est-il nécessaire de rappeler qu'aujourd'hui comme il y a 70 ans, le droit d'association demeure le seul droit, pourtant légalement reconnu, dont l'exercice exige la clandestinité, au risque de peines économiques énormes? (..) Évoquer ces luttes qui ont jalonné notre histoire, c'est aller bien au-delà d'une perception qui pourrait laisser croire qu'un syndicat se bat pour de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail, quand ce n'est pas pour des privilèges. S'il est normal que des hommes et des femmes veuillent améliorer leurs conditions d'existence, l'histoire du mouvement nous conduit à constater que Gérard Picard, qui présida la CTCC de 1946 à 1958, avait raison quand il affirmait que «les travailleurs n'ont jamais reçu de cadeaux. Ce qu'ils ont gagné, c'est à la force des poignets qu'ils l'ont obtenu.»

CSN. «Mais c'est autre chose de les voir alignés, dit-il. Ça permet de se rendre compte que ce mouvement a toujours été redouté et combattu. Déjà, en 1926, le président de la CTCC, Pierre Beaulé, constatait que les manufacturiers de la chaussure voulaient la disparition des syndicats catholiques. En 1937, lors des grèves de Sorel, le greffier de la ville écrivait que c'est la reconnaissance du syndicat catholique qui constituait le noeud du problème. En 1942, le gérant du moulin de papier de Windsor Mills, où le syndicat affilié à la CTCC comptait 610 membres sur les 700 employés, déclarait: "Même si deux ouvriers seulement voulaient l'Internationale, je ne reconnaîtrai pas le syndicat catholique pour ne pas leur faire dommage."

«En 1952, à Louiseville, les dirigeants américains d'Associated Textile se dirent prêts à déboursier un million pour se débarrasser du syndicat. En 1959, les réalisateurs de Radio-Canada firent grève durant dix semaines pour obtenir un syndicat affilié à la CTCC; ils ont gagné leur syndicat, mais l'employeur a toujours refusé son affiliation à la CTCC. Durant la décennie 1960, les travailleuses et travailleurs du secteur public durent mener des grèves "illégalles" pour obtenir la reconnaissance syndicale. En 1970, les gars de Lapalme tentèrent durant trois ans — en vain — de conserver leur syndicat CSN plutôt que d'être fondus dans une unité nationale. La lutte, en 1977, des travailleuses et travailleurs de Commonwealth Plywood pour obtenir la reconnaissance de leur syndicat CSN dura, elle aussi, trois ans. La bataille du syndicat CSN du Manoir Richelieu, en 1986, termine ce tableau impressionnant, bien que non exhaustif. Il faut que ce mouvement soit efficace pour que les boss, souvent avec la complicité des gouvernements, et parfois même d'unions américaines, se soient donné tant de mal pour le combattre!»

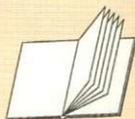
### À l'avant-garde des progrès sociaux

Marcel Pepin parle de la CSN avec la même passion. Son départ officiel date de 1981 mais, comme il se plaît à le dire, la CSN n'est jamais sortie de lui. «Cette rétrospective permet de se rendre compte de l'importance que ce mouvement a eue au Québec et doit continuer d'avoir, dit-il. La société québécoise a besoin d'un mouvement comme la CSN. Les Québécois et les Québécoises ne vivraient pas dans les mêmes conditions si la CSN n'avait pas été ce qu'elle a été!

«Prenons par exemple l'assurance-maladie, poursuit-il. Le projet de loi initial contenait une clause qui avait pour effet de créer deux clientèles, l'une riche et l'autre pauvre. C'est la CSN qui a mené la bataille pour faire enlever cette clause discrimina-



Les Gars de Lapalme devant le Parlement d'Ottawa.



La vague de syndicalisation dans les secteurs public et parapublic, les grèves «illégalles» qui s'y sont menées au début des années 60, les changements majeurs au Code du travail en 1964, ont représenté un virage radical non seulement pour le syndicalisme québécois, mais aussi pour l'ensemble de la société. Le Québec tout entier sortait de la «grande noirceur» des années duplessistes. (...)

Sortir ces employé-es de leur état en mettant les efforts nécessaires pour amener leur syndicalisation, moderniser l'administration publique, les systèmes de santé et d'éducation, tout cela n'était pas évident; il fallait une dose certaine de courage et une opiniâtreté à toute épreuve pour entreprendre en même temps toutes ces percées.

Ce courage, cette volonté, la CSN, ses militantes et ses militants les ont eus: par le biais du syndicalisme, des hommes et des femmes à qui on avait refusé jusque-là de reconnaître la valeur de leur travail accédaient à une dignité nouvelle. Les membres de la CSN, regroupés pour la plupart dans des syndicats du secteur privé, ont accepté d'investir des moyens énormes, en argent et en personnel, pour que cette brèche syndicale soit rendue possible.



On a volé leur emploi aux employé-es du Manoir Richelieu.

toire. Nous devons à ce mouvement un excellent système de santé qui fait l'envie des autres pays!»

Et Michel Rioux de renchérir: «En fouillant les procès-verbaux et divers documents, on se rend compte qu'à chaque fois qu'une loi progressiste a été adoptée, elle avait déjà été demandée auparavant par les syndicats!»

## Un mouvement unique

On peut être profondément attaché à la CSN, convaincu de son importance, sans pouvoir expliquer en quoi elle répond si bien à nos attentes ni décrire ce qui en fait un mouvement unique. En effectuant leur recherche, Marcel Pepin et Michel Rioux se sont efforcés de répondre, en bonne partie, à ces questions. «Les syndicats peuvent entrer à la CSN et en sortir en recourant à des procédures relativement simples, commence Marcel Pepin. L'autonomie des syndicats, chez nous, relève d'une conception du syndicalisme qui distingue la CSN dans toute l'Amérique du Nord.

«Une autre caractéristique de la CSN, c'est sa présence à la grandeur du territoire, indépendamment des coûts. En 1949, par exemple, j'ai négocié à Saint-André de Kamouraska pour un syndicat de 50 membres; il en a coûté à la CTCC bien plus que les per capita! Mais jamais la CSN n'a fermé sa porte à un groupe parce qu'il était en région éloignée.»

La CTCC-CSN n'a jamais cessé de réclamer l'intervention de l'État dans les relations de travail et, d'une façon plus générale, dans la répartition des richesses et le bien-être des citoyens et citoyennes. «C'est un trait culturel important, explique Michel Rioux. Chez nous, au Québec, on a tendance à penser que l'État est davantage avec nous que Power Corporation! Dès sa fondation, la CTCC réclamait du gouvernement une législation qui permettrait aux syndicats d'accéder à la reconnaissance juridique; mais les syndicats américains s'y opposaient, parce qu'ils y voyaient une entrave à la libre entreprise.»

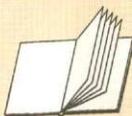
La Loi des syndicats professionnels, adoptée en 1924 par l'Assemblée législative du Québec, établissait les assises juridiques de l'autonomie — si chère à la CTCC-CSN — du syndicat local.

## Au coeur du Québec

«Non, le Québec n'aurait jamais été le même sans la CSN, reprend Marcel Pepin. Nous nous sommes occupés de santé, d'éducation, de consommation, du bien-être des retraité-es, etc. Nous avons été les premiers à réclamer une régie des rentes et une caisse de dépôt. Pendant les événements d'octobre 1970, nous avons pris l'initiative de réunir les



Des slogans qui en disent long.



Quand il s'est agi de réunir en front commun des milliers de travailleuses et de travailleurs des secteurs public et parapublic pour donner une force plus grande à l'ensemble de leurs revendications, la CSN en a pris le leadership.

Quand il s'est agi de défendre la place des femmes et d'entreprendre des combats pour établir une véritable égalité entre les sexes et mettre fin à toutes les formes de discrimination, la CSN a su oser.

Quand il s'est agi de revendiquer l'adoption de mesures sociales pour protéger les moins bien nanti-es; de construire des réseaux de santé et d'éducation pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population; de défendre les chômeurs, les locataires, les automobilistes; de se battre, au début des années 70, pour l'égalité des salaires dans l'industrie de la construction et dans le secteur public; de mettre sur pied des outils collectifs pour assurer le développement économique du Québec, la CSN a pris toute sa place et participé activement aux débats.

Quand il s'est agi de défendre la place des travailleuses et des travailleurs au sein des entreprises et des institutions, de réclamer la démocratisation des milieux de travail pour, précisément, donner un sens au travail, la CSN a souvent ouvert de nouveaux horizons.

Dans leurs luttes quotidiennes, les syndicats défendent un espace de démocratie. Il arrive que ce soient les gouvernements qui deviennent les principaux adversaires de la démocratie, en abusant des pouvoirs qu'ils ont entre les mains.

Quand les circonstances l'ont exigé, la CSN a été sur la première ligne pour protéger des valeurs démocratiques fondamentales.

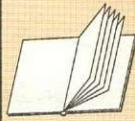
210,000



«LE FRONT COMMUN, C'EST POUR BÂTIR UNE FORCE SYNDICALE UNIQUE FACE AU GOUVERNEMENT, EMPLOYEUR UNIQUE»

démocrates pour obtenir le rétablissement d'une société de droit. Le rapport Parent n'aurait jamais été appliqué sans les pressions du mouvement syndical, surtout la CSN. Nous avons créé les ACEFs. Nous avons négocié le congé de maternité payé pour les travailleuses du secteur public. Nous avons mené campagne, et ce, dès 1957, pour obtenir un régime public d'assurance-automobile. D'ailleurs, à l'époque, la ministre Lise Payette commençait parfois ses interventions en disant: "C'est à cause de la CSN si je suis ici aujourd'hui!"»

Et Michel Rioux d'ajouter: «Et rien de cela n'aurait été possible sans ces nombreux militants et militantes qui ont souffert et payé de leur personne pour faire avancer leurs idées de justice et de liberté.»



Les luttes du passé inspirent le présent et guident l'avenir. Ces luttes, comme les valeurs qui les ont nourries, constituent en quelque sorte un héritage dont nous pouvons profiter aujourd'hui. D'autres luttes attendent les militantes et les militants de la CSN, dans la conquête d'espaces encore plus larges de liberté pour les hommes et pour les femmes de ce pays.

Même si rien n'est jamais semblable, même si les situations, comme les problèmes, ne se présentent jamais de la même façon et que, de ce fait, il n'existe pas de recettes qui s'appliquent mécaniquement, on doit cependant constater que, chaque fois que nos membres ont réussi à faire avancer les choses, il y avait, toujours présente, une solidarité indéfectible: entre les membres, entre les organismes, avec la population.



Raymond Ouimet, conseiller municipal à la Ville de Hull et président du Comité du patrimoine de la Ville de Hull, a été à l'origine de l'exposition qui retrace la vie syndicale de la CTCC-CSN et intitulée: *70 années d'oeuvres syndicales et ouvrières*. À l'occasion du vernissage de cette exposition, M. Ouimet en expliquait la pertinence: «Surtout à une époque où les sujets économiques sont à la vogue, il faut s'arrêter quelque temps pour se souvenir qu'il fut un temps où sans le syndicalisme, une partie de la population a été laissée pour compte. Cette exposition est le rappel qu'aujourd'hui, comme hier, une partie importante de la population est laissée pour compte et que nous avons encore besoin du syndicalisme pour y voir.»

Organisée conjointement par la Ville de Hull, le Conseil central de l'Outaouais, le Service de la documentation de la CSN et l'exécutif de la CSN, l'exposition se poursuivra du 23 septembre au 25 octobre à la Maison du Citoyen de Hull.



Si l'exposition de photographies a permis à bon nombre de personnes de découvrir des facettes inconnues de la vie de la CTCC-CSN, les allocutions des différentes personnalités invitées ont également dévoilé des informations peu connues de plusieurs. Par exemple: Simone Scott, première femme présidente du Conseil central de l'Outaouais (1971-79), apprenait aux invité-es au vernissage que le maire de la Ville de Hull, Michel Légère, alors qu'il était étudiant à l'Université d'Ottawa, a été employé par le Conseil central de l'Outaouais, vers la fin des années '60, pour donner des sessions d'éducation syndicale à des syndicats en conflit dans les régions de Maniwaki et de Mont-Laurier. Il devait être loin de se douter, à cette époque, qu'il reviendrait un jour à la CSN, en présence des Gérald Larose et Philippe Girard, prendre la parole à titre de maire pour dire: «Notre ville a été en effet le berceau qui a vu naître, il y a 70 ans, la CTCC qui deviendra la plus grande oeuvre ouvrière et syndicale de l'Histoire du Québec.»



Lors de la soirée des retrouvailles le 18 septembre, plusieurs générations de militantes et de militants se sont remémoré de bons souvenirs. On reconnaîtra sur la photo, dans l'ordre habituel, le secrétaire général de la CSN Pierre Paquette, un vieux militant qui a implanté la CTCC dans bien des villes et villages du Québec, Philippe Girard, le président du syndicat de MIL-Davie, Robert Monette, l'actuel président du Conseil consultatif du travail et de la main d'oeuvre, Raymond Parent, qui a été secrétaire général de la CSN de 1968 à 1972 et, Nelson Roy, de MIL-Davie.

**Monique Simard quitte la CSN pour CJMS**

# Le même combat, mais sur un autre terrain

Par Lucie Laurin



**Elle est de ces êtres qui laissent des traces profondes, ayant porté, au nom de ce mouvement, des revendications fort audacieuses, contribué à modeler son image publique, soutiré à des adversaires parfois hostiles, sans rien céder sur les principes, des bénéfiques qui sont nôtres aujourd'hui.**

**M**onique Simard nous a quittés sans crier gare. À un moment paisible où nous étions assoupis. Le meilleur temps pour partir, s'est-elle dit. Car on ne quitte pas ce mouvement sans déchirement. Alors, autant choisir un moment d'accalmie...

*«Je pars le coeur content, confie-t-elle. Bien sûr, je vais m'ennuyer, je serai nostalgique. Je laisse beaucoup d'ami-es à la CSN, et un monde que je connaissais. Et je sais que je ne reviendrai pas. Mais je n'ai aucune amertume, aucun regret. De plus, il n'y a pas de crise majeure en ce moment. Ça aurait été différent si j'avais quitté en 1988, en pleine crise du manoir Richelieu...»*

La CSN lui collera longtemps à la peau. Tant d'années passées à y faire

campagne, à défendre toutes les bonnes causes, à affronter les tempêtes, à vivre des moments d'intense amitié, des heures d'angoisse, aussi! La CSN, c'est une partie d'elle-même. *«La CSN, c'est bien plus qu'un travail, qu'un emploi, commente-t-elle. C'est une façon de vivre, un mouvement...»*

Un mouvement auquel elle est reconnaissante: *«J'ai été particulièrement gratifiée par la CSN, je le reconnais, déclare-t-elle. Elle m'a donné la possibilité de vivre une variété d'expériences enrichissantes, à la FAS, à la FTFP, au comité de la condition féminine, à la vice-présidence et, dans chacune, de suivre ce qui a toujours été mon fil conducteur le plus passionnant: un engagement spécifique envers les droits des femmes. Comme vice-présidente, je puis dire que j'ai été plus appréciée que dépréciée. J'ai reçu de nombreux témoignages d'affection et de reconnaissance.»* Et de jeter un coup

d'oeil vers les magnifiques gerbes de fleurs disposées ça et là tout autour, témoignages d'amitié de salarié-es et d'élu-es de la centrale...

## **Vers un autre monde**

Monique Simard a tourné une page importante. La décision s'est prise très rapidement, non sans angoisse. Bien sûr, elle n'en était pas à sa première offre d'emploi, mais elle avait écarté les autres — issues du monde patronal — sans aucune hésitation. Celle de CJMS, toutefois, méritait d'être considérée, puisqu'elle lui permettait de poursuivre son engagement social, de faire avancer ses idées d'égalité et de justice. Dans un autre milieu, cependant, avec un auditoire passablement élargi. Voilà un pouvoir considérable.

Aime-t-elle le pouvoir autant que certains le disent? *«Pourquoi ne dit-on jamais cela des hommes?», s'indigne-*

t-elle. C'est sûr que quand tu détiens un emploi qui te confère un certain pouvoir, tu préfères en avoir! L'important, c'est d'aimer le pouvoir pas pour le pouvoir, mais pour en faire quelque chose! Et c'est souvent plus vrai pour les femmes que pour les hommes!» Le pouvoir, d'ailleurs, elle en est convaincue, tient tout autant à la personnalité qu'au poste que l'on détient.

En optant pour les communications, Monique Simard ne se lance pas dans un univers totalement inconnu: «J'étais très visible comme vice-présidente de la CSN, mais les médias me traitaient assez bien. Ce n'est pas un monde hostile, celui des communications, même si c'est un monde de compétition; au moins, les règles sont claires. Cependant, je suis bien consciente que c'est un métier, et je devrai l'apprendre. C'est un défi intéressant à relever.»

### Un engagement sans frontières

Formée aux idées progressistes au collège et à l'université à la fin des années 1960, il lui était tout naturel de choisir la CSN à une époque de remises en question et de recherche de nouvelles valeurs. «C'était le rejet des croyances religieuses, la liberté sexuelle, l'envol du mouvement des femmes. À la CSN, toutes ces tendances pouvaient s'exprimer. C'était emballant. J'étais la cinquième conseillère syndicale embauchée par la centrale. Mais c'est davantage l'époque que la CSN qui a marqué ma vie, déclare Monique Simard. D'ailleurs, si

je me compare aux amis de mon âge, notre parcours n'est pas tellement différent!»

L'engagement social, chez elle, a toujours pris de multiples formes, se prolongeant, au-delà de la CSN, dans les mouvements de femmes, de défense des droits, de lutte au SIDA, etc. «L'action syndicale n'est toujours qu'une partie de l'action sociale, explique-t-elle, en évoquant le souci, particulièrement présent chez les femmes, d'harmoniser les différents lieux d'action, ainsi que la vie professionnelle et la vie affective. C'est une recherche permanente d'équilibre. Il faut absolument quelque chose en dehors du travail, des amis, des activités. Sans quoi, on a du mal à fonctionner.

«C'est précisément l'impossibilité de concilier le travail et la vie privée qui a si longtemps maintenu les femmes hors d'une foule d'emplois intéressants et lucratifs. Sur ce plan, nos syndicats ont considérablement progressé. Mais il reste beaucoup à faire au sein de l'appareil même de la CSN.» On n'y compte toujours, en effet, que 17,6% de conseillères syndicales (59 sur 334), la même proportion aujourd'hui qu'en 1982, année des premières études sur le sujet.

### Un mouvement, toujours

Malgré les tempêtes, sa foi dans le syndicalisme tel que pratiqué à la CSN ne s'est jamais démentie: «Le syndicalisme était plus facile à pratiquer dans mes premières années à la CSN, dit-elle. Au début de la décennie

1980, il y a eu la crise économique, puis les décrets. Je me suis alors retrouvée à peu près seule de "ma gang" à continuer de croire à l'importance de l'action collective. Mais je ne l'ai jamais regretté. J'ai un certain sens de l'histoire qui fait en sorte que je ne remets pas en question mon engagement social.»

Ces années de vaches maigres n'en ont pas moins laissé des traces persistantes, occasionnées par des clivages que le temps n'a pas encore réussi à réparer. Monique Simard identifie cette crise comme l'un des événements les plus pénibles de ses dix-huit années passées à la CSN, les deux autres étant l'affaire du Manoir Richelieu et la dernière négociation du secteur public avec la loi 160 et ses terribles effets.

Ayant, à deux reprises, assumé la responsabilité colossale des négociations du secteur public pour la CSN, Monique Simard espère que le gouvernement se décidera à adopter dans ce dossier une attitude plus moderne. Mais, du côté syndical, «il faut être capable de proposer des changements, dit-elle. Il faut que la CSN demeure une organisation qui s'adapte, qui ne se sclérose pas. Quand on parle d'un mouvement, ça veut dire "en mouvement". Ce qui ne signifie pas rompre avec la tradition. Ni de s'accrocher bêtement à toutes les modes. Mais de bouger. Si tu ne bouges plus, que tu ne proposes plus de changement, tu es devenu conservateur.»

Tu nous manqueras, Monique!

## «Parce qu'elle a des opinions personnelles»



Charles Benoît

«Ça faisait trois ans que je pensais à Monique Simard comme animatrice.»

Pour le directeur de la programmation de CJMS, Charles Benoît, il y a un grand besoin de femmes leaders d'opinion, dans les médias électroniques. «Le problème qu'on a à la radio et même à la télévision, c'est qu'il n'y a presque pas de femmes qui sont vraiment animatrices.

Claire Lamarche anime des débats mais elle n'émet pas d'opinions personnelles et elle n'en défend pas.

«Dans les personnalités publiques au Québec, je trouve que Monique Simard est unique. Elle est une des rares qui a des idées sur une foule de sujets. À chaque fois que je défendais mon idée devant la direction de CJMS, sur le projet d'une émission avec une animatrice féminine, je leur disais: ça prendrait une femme comme Monique Simard. Ça faisait

trois ans que je pensais à Monique Simard comme animatrice, mais je me disais: pourquoi quitterait-elle ce qu'elle fait à la CSN?

— Est-ce qu'il vous a été difficile de faire accepter une personne aussi identifiée à la CSN par la direction de la station?

— Pas du tout. Tout le monde s'entendait sur la personne. Je sais qu'il y a déjà eu des réticences à cet égard, chez certains de nos concurrents.

— Est-ce que vous n'affichez pas une brochette d'animateurs qui ont des opinions passablement divergentes?

— Je pense que les opinions de Monique Simard viennent balancer d'autres opinions, que ce soient celles de Gilles Proulx ou d'autres. Mais ce sont les femmes surtout qui se montrent beaucoup plus disposées à formuler leurs opinions et à discuter avec madame Simard.

(Propos recueillis par Luc Latraverse)

# Fonctionnaires ou polices de la famille?

Par Francine Gagné

Depuis quelques années, on entend beaucoup parler des intervenantes sociales qui travaillent à la Direction de la protection de la jeunesse. Malheureusement, les journaux, et les médias en général, cherchent trop souvent l'occasion de faire du sensationnalisme. Le rôle des intervenantes sociales est très mal compris et leurs actions sont souvent citées hors contexte. Nous voulons ici tenter de pallier à ces lacunes.

**D'**abord, il importe de préciser que, peu importe le service dans lequel elles travaillent, les intervenantes sociales, qui ont pour la plupart une formation en travail social, visent le maintien de la personne dans son milieu naturel. Lorsqu'elles travaillent avec des enfants, elles cherchent donc à donner à la famille le support nécessaire pour que l'enfant puisse continuer d'y vivre.

Depuis 1979, le Québec s'est doté d'une Loi de la protection de la jeunesse (loi 24 ou L.P.J.) qui oblige tout citoyen à signaler la situation d'un enfant s'il juge que son développement ou sa sécurité sont compromis. Des équipes d'intervenantes sociales ont été mises sur pied afin de recevoir et de traiter ces signalements, d'en faire une évaluation et de décider d'une orientation.

Ce sont par la suite les intervenantes qui travaillent soit dans les bureaux de services sociaux, soit dans des institutions tels les centres hospitaliers, qui doivent assumer la prise en charge et le suivi des orientations proposées. Elles peuvent aussi avoir à évaluer des signalements dans certains de leurs dossiers.

## Un travail dévalorisé

Le fait de devoir travailler dans un contexte d'autorité, à cause de la L.P.J., a eu de nombreuses conséquences sur le travail des intervenantes sociales et sur la perception que la population a de ce travail et de celles qui l'exécutent.

L'intervention faite dans le cadre de la L.P.J. est souvent perçue comme intrusive et culpabilisante pour les parents qui peuvent se sentir alors jugés inadéquats. Les intervenantes

sociales se sont même vu qualifiées de «police de la famille» par certains. Cependant, lorsqu'elles estiment qu'une situation ne nécessite pas une intervention dans le cadre de la L.P.J., d'autres concluront qu'elles ne se soucient pas suffisamment du bien-être des enfants.

C'est donc à travers toutes ces perceptions que les intervenantes sociales doivent entrer en relation avec les personnes avec lesquelles elles sont appelées à travailler.

## Une loi d'exception

Bien sûr, toutes les situations signalées à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) ne sont pas des situations qui compromettent réellement le développement ou la sécurité d'un enfant. Il ne faut pas oublier que la L.P.J. est une loi d'exception et que les parents demeurent toujours les premiers responsables de leurs enfants. Les signalements ne seront retenus pour une évaluation plus approfondie que si l'intervenante sociale recueille suffisamment d'éléments pour pouvoir conclure qu'un



**N.D.L.R.:**  
Suite à la parution de notre reportage sur les femmes et le sida (no. 326), dans lequel le rôle des intervenantes sociales était mis en cause par une des personnes interviewées, nous avons reçu l'article ci-contre, qu'il nous fait plaisir de publier, et qui explique bien le contexte dans lequel ces intervenantes sociales doivent travailler.

enfant est en danger. Les intervenantes doivent tenir compte des différences de valeur qui existent selon le milieu socio-économique de l'enfant, son origine ethnique, sa religion, etc... Il ne s'agit pas de juger les valeurs des gens ni de leur en imposer d'autres, mais bien d'évaluer si l'enfant reçoit les soins de base qui sont nécessaires à son développement et que doivent lui procurer ses parents. Notons qu'au CSSMM, environ 50% des signalements reçus ne seront pas retenus. Lorsqu'un signalement est retenu, une intervenante sociale ira dans la famille pour rencontrer l'enfant et ses parents

ainsi que les différentes ressources qui travaillent auprès de cet enfant et de sa famille (école, garderie, groupes communautaires,...) afin d'évaluer la situation.

### **L.P.J. ou L.S.S.S.?**

Souvent, à cette étape, les intervenantes constateront que, bien qu'un enfant présente certaines difficultés, les parents sont en mesure de l'assumer seul ou avec l'aide d'un réseau support avec lequel ils sont déjà en lien. Lorsque tel est le cas, il n'y aura pas d'autres interventions à moins que les parents le désirent. Ces interventions seront alors faites en vertu de la Loi de la santé et des services sociaux, à la demande des parents.

Il arrive également que

des parents admettent se sentir démunis devant les difficultés de leur enfant ou encore avoir des comportements qu'eux-mêmes regrettent. Ils acceptent alors, de leur plein gré, de recevoir l'aide d'une intervenante sociale et s'engagent à prendre différentes mesures pour assurer la sécurité et le développement de leur enfant, en signant à cet effet une entente avec l'intervenante déléguée de la D.P.J. Ces mesures pourront aller de l'aide à domicile d'une éducatrice jusqu'au placement de l'enfant pour une période déterminée, dans les cas où aucune autre mesure ne s'avère possible. Si l'enfant est âgé de plus de 14 ans, sa signature est requise afin de s'assurer qu'il

participe, lui aussi, de plein gré à ces mesures.

### **Le recours au tribunal**

Par ailleurs, lorsque, pour toutes sortes de raisons, des parents sont dans l'incapacité de reconnaître que la sécurité ou le développement de leur enfant est compromis et refusent les mesures qui leur sont proposées, l'intervenante sociale se doit de saisir le Tribunal de la jeunesse qui, après avoir entendu les parents, l'intervenante ainsi que l'enfant s'il est âgé de plus de 14 ans, rendra sa décision. Les parents peuvent être représentés par l'avocat de leur choix et payés par l'aide juridique si leur situation financière le nécessite. L'enfant, peu importe son âge, sera représenté par un avocat dont le mandat est de veiller aux intérêts de l'enfant et au respect de ses droits. La décision

**Claire Leblanc et Sylvie Thériault, deux intervenantes sociales membres du Syndicat des employé-es du CSSMM.**



rendue par le tribunal devra être respectée de tous.

Lorsque le tribunal ordonne le placement d'un enfant, l'intervenante sociale devra effectuer les démarches nécessaires afin de procurer à cet enfant la ressource d'hébergement qui lui convient. Elle tentera également de supporter les parents et l'enfant afin qu'ils vivent cette séparation de la façon la moins traumatisante possible. Elle devra, par la suite, encourager les parents et le jeune, s'il est adolescent, à identifier leurs difficultés et à accepter d'y travailler pour permettre que l'enfant puisse retourner vivre chez lui, dans la mesure du possible.

### **Le vécu des intervenantes**

À travers tout ce processus imposé par la L.P.J., le vécu des intervenantes sociales est souvent pénible. Formées à la relation d'aide, elles auront parfois à agir en contexte d'autorité afin que soient prises les mesures nécessaires pour assurer la sécurité d'un enfant.

Si certains parents peuvent se sentir soulagés par cette intervention et reconnaître une amélioration dans leur situation et celle de leur enfant, d'autres, par contre, n'acceptent pas de se voir imposer des changements dans leur comportement ou leur mode de vie et peuvent même avoir recours à des menaces ou à la violence envers les intervenantes.

Conscientes que la décision de placer un enfant est source de douleur pour les membres de la famille, les intervenantes sociales sont souvent perçues comme étant la source de cette douleur, surtout lorsque les parents ne reconnaissent pas la nécessité de leur intervention en regard de leur enfant. De plus, la détérioration des conditions de vie de la population et les coupures dans les services sociaux affectent le travail des intervenantes sociales. Au CSSMM, par exemple, plus de 250 postes ont été coupés au cours des dix dernières années, alors que la population s'appauvrit, que le chômage atteint des taux records, que la réforme de l'aide sociale rend les conditions de vie des personnes assistées sociales encore plus précaires et que la violence augmente à Montréal. Les ressources communautaires ont de plus en plus de difficulté à survivre et le vide laissé par la disparition de certai-

nes de ces ressources se fait durement sentir, particulièrement parmi les femmes et les jeunes.

### **Le rôle des services sociaux**

La majorité de la clientèle des services sociaux vit sous le seuil de pauvreté et plusieurs familles sont monoparentales. Très souvent, les intervenantes sociales font affaire avec des gens marginalisés et isolés de par leur situation socio-économique, leur état de santé mentale ou physique ou encore leur mode de vie (polytoxicomanie, prostitution, délinquance, etc.).

Les intervenantes n'ont pas le pouvoir de changer la réalité de ces personnes puisque très souvent les causes de leurs problèmes ont comme origine l'organisation de notre société. Elles les accompagnent à travers leurs souffrances, leur offrent le support moral dont elles ont besoin et les aident à s'organiser le mieux possible en fonction des res-

sources dont ces personnes disposent et du support qu'elles peuvent recevoir de leur milieu, des groupes communautaires et des institutions.

Ce n'est ni la situation financière, ni l'état de santé, ni le mode de vie d'un parent et encore moins ses valeurs, qui vont déterminer si la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis. Le rôle des intervenantes sociales qui travaillent avec les familles est de supporter ces familles, quelle que soit leur situation, afin qu'elles soient en mesure de répondre aux besoins de leurs membres.

Il arrive malheureusement que des parents souffrent d'une incapacité temporaire ou permanente à procurer à leurs enfants un milieu qui garantisse leur sécurité et leur développement. Une aggravation de l'état de santé peut, par exemple, nécessiter une hospitalisation de la mère. Des habitudes de consommation de drogues ou de médicaments pourront, pour une période de temps plus ou moins longue, priver des parents de leurs capacités parentales.

Ce n'est que lorsqu'aucune personne du réseau naturel des parents et de l'enfant, soit les grands-parents, les tantes ou oncles, les amis, etc..., n'est en mesure d'assurer le bien-être de cet enfant, que l'intervenante sociale aura recours à un milieu substitut pour l'enfant, jusqu'à ce que les parents soient en mesure de le reprendre avec eux.



**Francine Gagné est intervenante sociale en milieu scolaire et responsable de l'information au Syndicat des employé-es du CSSMM. Son article a été rédigé en collaboration avec Marguerite Bélanger, intervenante sociale en milieu hospitalier.**

---

Supplément sur la loi

**120**

# DU POUR ET DU CONTRE

---



## Rencontre de dernière minute avec le ministre Côté

# Le rôle du syndicat est reconnu dans la loi 120

**A**insi, l'article 160 a été amendé pour y ajouter une mention relative au syndicat. Cette demande a été annoncée comme prioritaire au ministre puisque le projet de loi ne faisait aucune référence à l'existence des syndicats dans les établissements.

*Article 160. Tout établissement public ou privé conventionné doit préparer avec la participation de ses employés et, le cas échéant, des syndicats dont ils sont membres, un plan d'action pour le développement du personnel.*

*Ce plan contient des mesures relatives à l'accueil des employés, à leur motivation, leur valorisation, le maintien de leur compétence en tenant compte des responsabilités confiées au conseil multidisciplinaire et, le cas échéant, au conseil des infirmières et infirmiers, leur évaluation, leur perfectionnement, leur mobilité et l'orientation de leur carrière.*

*Ce plan doit être évalué et mis à jour annuellement avec la participation des employés de l'établissement et, le cas échéant, des syndicats dont ils sont membres.*

Les mots «le cas échéant» doivent être interprétés ici comme devant signifier «lorsqu'ils existent». Comme les syndicats sont présents dans la presque totalité des établissements du réseau, l'article 160 vient donc reconnaître au syndicat un rôle significatif en matière

**Une délégation de la CSN a rencontré, le 20 août, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, pour lui faire part de demandes de modifications au projet de loi 120.**

**La délégation de la CSN était composée de la vice-présidente Céline Lamontagne, de Francine Lévesque, vice-présidente de la FAS, de Serge Labrie, secrétaire général de la FPPSCQ et de Johanne Gravel, vice-présidente du secteur des techniciennes.**

**Dans son mémoire remis au ministre à l'occasion de la dernière semaine de travaux parlementaires sur la loi 120, la CSN a particulièrement insisté sur la partie du projet de loi touchant le personnel du réseau.**

**Les échanges avec le ministre ont donné lieu par la suite à des modifications au projet de loi qui allaient dans le sens des demandes de la CSN.**

de développement de personnel.

L'élargissement de l'article 160 aux établissements privés conventionnés fait suite à une demande de la CSN dans son mémoire.

Un autre amendement qui répond à une demande de la CSN a été apporté à la loi, soit l'ajout d'un siège pour le personnel au conseil d'administration de l'hôpital. Il y aura donc quatre sièges au C.A. de l'hôpital pour représenter le personnel, soit un médecin, une infirmière, une personne membre du comité multidisciplinaire et une personne représentant les autres catégories d'employés.

Le mémoire de la CSN réclamait le retrait de l'article 37 du projet de loi, lequel donnait un rôle en

matière de sanction disciplinaire au comité des infirmières et au comité multidisciplinaire. Le ministre a répondu favorablement à cette demande.

### **Infirmières auxiliaires**

Les interventions de la CSN ont contribué à résoudre l'épineux problème de la représentation des infirmières auxiliaires au sein des comités cliniques.

Des discussions intensives auxquelles participaient la CSN et la FAS ont eu cours durant la dernière semaine des travaux parlementaires pour convenir d'un lieu adéquat de représentation professionnelle pour les infirmières auxiliaires.

L'article 158.3 stipule que les infirmières auxiliaires auront droit à un

sous-comité autonome dont les trois membres sont élus par le groupe des infirmières auxiliaires. Ce sous-comité, rattaché au comité des infirmières, délèguera sa présidente pour siéger au comité exécutif du conseil des infirmières. Le sous-comité pourra acheminer directement un avis au conseil d'administration lorsqu'une de ses recommandations n'a pas été retenue par le comité des infirmières.

### **Les services sociaux**

La délégation de la CSN a demandé au ministre des assurances relatives au démantèlement des centres de services sociaux. La vice-présidente Céline Lamontagne a insisté pour réclamer encore une fois que l'implantation des nouveaux centres de protection de l'enfance et de la jeunesse ne soit pas faite de façon désordonnée et improvisée, au gré des établissements et des régions. Il a été précisé que l'on devrait observer un moratoire sur le démantèlement des CSS jusqu'à ce que l'on se soit doté d'un plan d'ensemble cohérent touchant l'accessibilité aux services sociaux.

L'analyse des rapports Bouchard et Jasmin sur les services sociaux aux jeunes, l'élaboration de programmes d'accessibilité aux services sociaux en milieu hospitalier, en CLSC et en milieu scolaire, font partie des préalables au redéploiement des services sociaux dans le réseau.

Le ministre a confirmé à la délégation qu'il partage des préoccupations similaires et qu'il n'entend pas procéder à la transformation des CSS sans les préalables dont il a été fait mention.

### Moins d'ouverture

Sur d'autres demandes de modifications au projet de loi, le ministre Côté ne s'est pas montré aussi réceptif, malgré l'argumentation fournie par la délégation.

Le mémoire de la CSN proposait que soit retiré l'article créant un code d'éthique portant sur la conduite du personnel des établissements. Plutôt que d'aborder la question dans une approche de contrôle disciplinaire, la CSN s'est montrée plus favorable à une approche positive, soit l'établissement de chartes des droits des usagers.

Il a été suggéré au ministre de retirer l'article afin de poursuivre la consultation auprès d'organismes représentant les usagers et les malades, les syndicats et les établissements afin que soient élaborées des propositions alternatives. Le code d'éthique a été maintenu dans la loi.

### Comité multidisciplinaire

S'il peut être justifié de créer des comités d'infirmières en milieu hospitalier où elles constituent le groupe professionnel le plus imposant, il en va autrement dans les CLSC et les centres de soins pro-

longés.

Malgré la mise en garde de la CSN, la loi oblige la création de comités d'infirmières dans tous les établissements où l'on compte au moins cinq membres de cette catégorie de personnel.

Cette disposition créera de sérieuses perturbations dans les CLSC où coexisteront un comité d'infirmières, un comité de médecins et dentistes, un comité multidisciplinaire, sans liaison formelle entre eux. C'est la tradition multidisciplinaire du CLSC, où les services de santé ne pas sont censés exercer de domination sur les services sociaux et inversement, qui est sérieusement ébranlée par cette disposition de la loi.

Dans les centres d'accueil d'hébergement de longue durée, les infirmières constituent une minorité parmi le personnel de l'équipe soignante.

La présence d'un comité d'infirmières ayant un accès privilégié au conseil d'administration n'est pas de nature à favoriser les bons rapports avec les infirmières auxiliaires et les préposées aux bénéficiaires, qui constituent les groupes les plus nombreux parmi le personnel clinique.

### Exclusion des préposées et auxiliaires

Malgré l'insistance répétée de la CSN, le projet de loi retient une définition étroite de la notion de personnel clinique selon



Marc-Yvan Côté

laquelle il faut au moins être détenteur d'un diplôme d'études collégiales pour faire partie d'un comité multidisciplinaire.

Pourtant, dans la réalité quotidienne des établissements, les préposées aux bénéficiaires et les auxiliaires familiales sont associées au fonctionnement des équipes multidisciplinaires et participent aux discussions sur le plan des soins.

Cette exclusion des préposées et auxiliaires des lieux décisionnels qui les concernent est enta-

chée d'une vision corporatiste et elle encouragera l'esprit de caste au sein des établissements.

En ne cherchant pas à mobiliser l'ensemble du personnel clinique au sein d'un seul comité multidisciplinaire, la formule retenue risque d'être un échec, à l'exemple des conseils consultatifs du personnel clinique qui existaient dans la précédente loi et qui n'ont jamais été très crédibles aux yeux du personnel des établissements.

# «Pas encore une véritable réforme»

- Céline Lamontagne

« Cette loi, qui a fait l'objet d'une somme de travaux inégalee dans l'histoire parlementaire, est entachée par les reculs que lui à fait subir la profession médicale à la faveur de son coup de force de l'été et par certains articles qui ouvrent la voie à la privatisation des services d'hébergement pour personnes âgées, la privatisation des services de maintien à domicile et par la remise en cause du principe de la gratuité que constitue le ticket orienteur » soutient Céline Lamontagne.

Comme en témoignent les milliers de documents reçus par la commission Rochon et la commission parlementaire des affaires sociales, la population du Québec manifeste

**«Au terme d'une réflexion qui dure depuis le début des travaux de la commission Rochon, il y a six ans, nous ne nous retrouvons pas encore devant une véritable réforme du système de santé et de services sociaux», a soutenu Céline Lamontagne, vice-présidente de la CSN, lorsqu'elle a commenté l'adoption, le 28 août dernier, de la nouvelle Loi sur les services de santé et les services sociaux (Loi 120).**

un très grand attachement aux acquis de notre système de santé et de services sociaux que sont l'universalité, l'accessibilité et la gratuité des services. Le projet de loi 120 n'a pas consolidé ces acquis, au contraire de ce que souhaitait la CSN.

La création des régions régionales, les améliorations au mécanisme de traitement des plaintes des

usagers et une plus grande participation des citoyens à la gestion des établissements font partie des éléments positifs du projet de loi qui emportent l'adhésion de la CSN.

L'unanimité s'était faite autour de moyens à se donner pour que les médecins qui accèdent à la profession soient orientés vers les régions où il y a pénurie de spécialistes et

vers les établissements de santé où les besoins ne sont pas comblés; le projet de loi veillait à corriger ces lacunes. Il faut signaler à ce propos que même si le Québec a un surplus de médecins, la concentration de la pratique en cabinet privé empêche de recruter les 100 médecins supplémentaires dont ont besoin les centres d'accueil pour personnes âgées et les 400 autres dont ont besoin les CLSC.

Après avoir défié le processus démocratique en cours, le corps médical a mis fin à sa fronde en s'engageant à négocier et à résoudre, par d'autres moyens que ceux qui étaient prévus dans le projet de loi original, le défi de la répartition des effectifs.

**Le nouvel organigramme régional de la santé et des services sociaux**

-Commission médicale régionale

## Services de première ligne

-CLSC ou centres de santé

## Services de deuxième ligne

-Un centre d'hébergement et de soins de longue durée par territoire de MRC ou CLSC

-Les centres hospitaliers

-Le centre de protection de l'enfance et de la jeunesse (ex CSS), les centres de protection pour jeunes en difficulté, le centre pour mères en difficulté, tous administrés par un même C.A.

«L'incertitude demeure quant aux résultats qui seront atteints et on attend encore de voir enfin l'intérêt de la population placé au dessus des intérêts professionnels», constate Céline Lamontagne.

«Adoptée à l'issue d'un processus laborieux, la Loi 120 donne des éléments d'orientation, elle précise les rôles des acteurs du système de santé et de services sociaux, mais elle n'est pas la réforme que l'on attendait suite au rapport de la commission Rochon.

«On pourra constater qu'il y a réforme réelle si le gouvernement donne suite à ses intentions de rendre publique une politique de santé et de bien-être et s'il renonce à la privatisation

et à la tarification des services et si l'on constate à la fin du processus que l'intérêt des citoyennes et des citoyens n'a pas été confondu avec la somme des intérêts particuliers, comme on l'a vu au cours de l'été.

«La CSN participera au débat sur le financement des services de santé et des services sociaux, annoncé pour l'automne, car elle a plusieurs choses à dire sur l'inefficacité du modèle privé, sur la préservation des principes de la gratuité et de l'accessibilité, sur le mode de rémunération des médecins et plus particulièrement sur le nécessaire virage vers la prévention», conclut Céline Lamontagne.



Céline Lamontagne

## IE RÉGIONALE

-Direction de la santé publique (ex DSC)

-Organisme communautaire désigné pour assister les personnes qui portent plainte

-Cabinets privés de professionnels

-Organismes communautaires

-Centre de réadaptation en déficience intellectuelle  
 -Centre de réadaptation en déficience visuelle  
 -Centre de réadaptation en déficience auditive  
 -Centre de réadaptation en déficience motrice

-Centre de réadaptation pour toxicomanes et alcooliques

(secteur privé)  
 -centres d'hébergement privés conventionnés et centres hospitaliers privés conventionnés

-résidence privées d'hébergement agréées

## Un pas de plus vers la privatisation

**A**rticle 360. Afin de permettre à des personnes en perte d'autonomie de recevoir différents services de santé ou services sociaux, la régie régionale peut attribuer à une résidence privée d'hébergement ou à un établissement privé non conventionné qui exploite un centre d'hébergement et de soins de longue durée une allocation financière pouvant varier suivant la nature des services offerts.

Dans son mémoire au ministre Côté, la CSN avait demandé de ne pas adopter cet article et de reprendre toute la discussion sur l'hébergement des personnes en perte d'autonomie et les services de maintien à domicile suite aux travaux de la commission Pelletier, qui doit remettre son rapport cet automne.

### Aide directe

Les articles 383, 384 et 385, qui formalisent dans la loi la formule de l'allocation directe aux personnes pour qu'elles se procurent dans leur entourage ou dans l'entreprise privée les soins dont elles ont besoin, créent un contexte favorable au désengagement des CLSC dans les services de maintien à domicile.

La formule de l'aide directe peut être appropriée à des personnes handicapées, pour autant que l'on fournisse des conditions de travail adéquates aux personnes qui donnent les soins. Il faut noter que ce n'est pas ce que l'on est

**Sans autre forme de débat, la loi 120 crée de toutes pièces une nouvelle catégorie d'établissement qui, potentiellement, pourrait devenir une alternative globale à l'hébergement dans les centres d'accueil du réseau public.**

en mesure de constater dans l'expérience actuelle.

Pour les personnes âgées, qui constituent le principal groupe de bénéficiaires de services à domicile, l'aide directe est une formule très critiquable parce qu'elle entraîne très souvent une dégradation des soins et dans certains cas, des abus à la personne

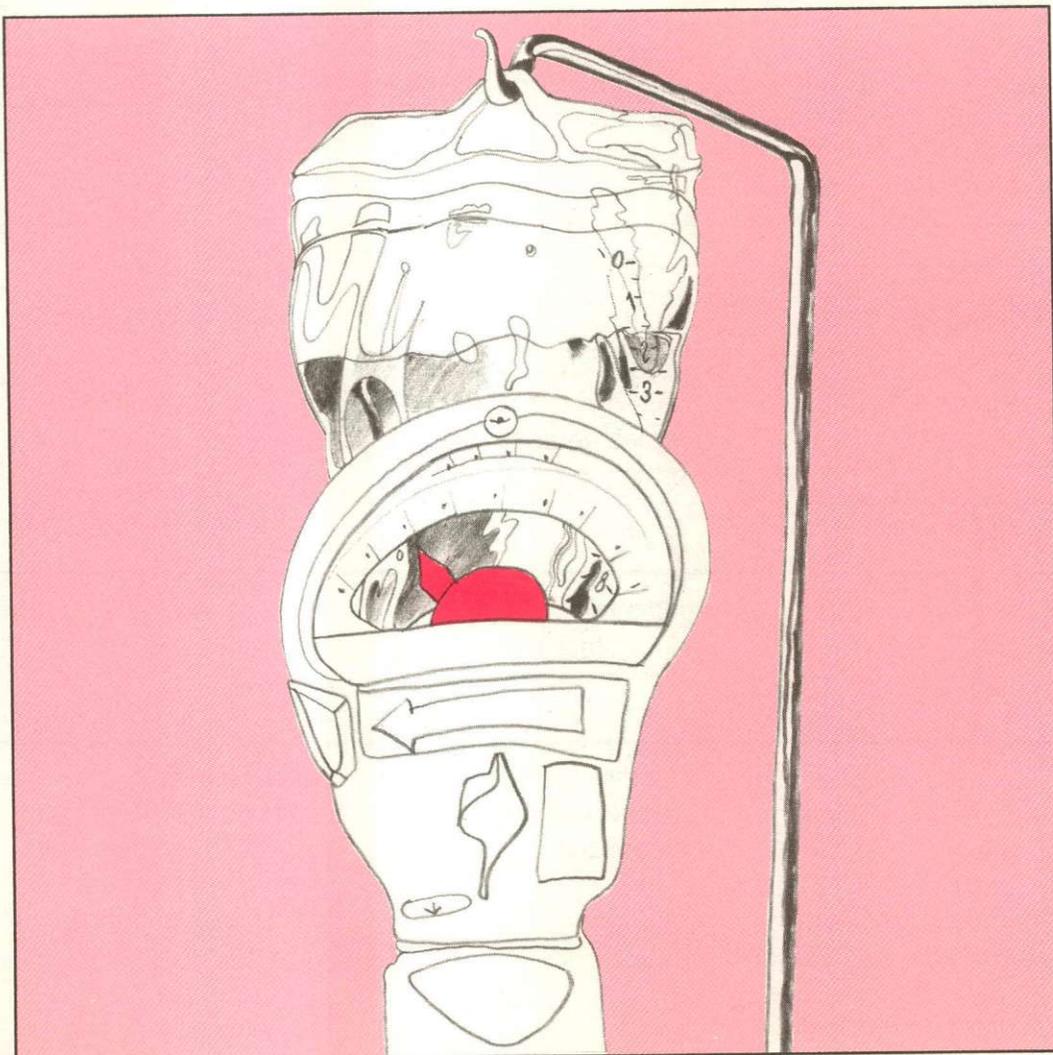
de la part de l'entourage.

### Retour des OSIS

Même si le ministre Côté a laissé à entendre qu'il n'était pas favorable à l'implantation des Organisations de soins intégrés de santé (OSIS), qui seraient un système de soins parallèle au réseau public et dont le modèle est ins-

piré des HMO américains, l'article 341 donne pleine latitude au gouvernement de réaliser ce projet.

Article 341. Le ministre peut, dans l'exercice des fonctions qui lui sont conférées par la présente loi, malgré toute disposition inconciliable, mettre en oeuvre, dans la mesure et aux conditions déterminées par le gouvernement, tout projet expérimental concernant l'organisation des ressources humaines ou matérielles des établissements aux fins de favoriser l'organisation et la prestation intégrées des



## Les 16 régions régionales

Des régions régionales seront créées dans les 16 régions administratives du gouvernement du Québec. Ces territoires ont été déterminés par décret gouvernemental en décembre 1988 et ils ont fait l'objet d'une nouvelle numérotation. Cette division est similaire, à l'exception des régions de Laval et Chaudière-Appalaches, aux territoires de services de la CSN.

- 01 Bas Saint-Laurent
- 02 Saguenay Lac Saint-Jean
- 03 Québec
- 04 Mauricie-Bois-Francs
- 05 Estrie
- 06 Montréal-métro
- 07 Outaouais
- 08 Abitibi-Témiscamingue
- 09 Côte-Nord
- 10 Grand-Nord(\*)
- 11 Gaspésie-Iles de la Madeleine
- 12 Chaudière-Appalaches
- 13 Laval
- 14 Lanaudière
- 15 Laurentides
- 16 Montérégie

(\*) Le ministère envisage de créer une région pour le peuple cri et une région pour le peuple inuit.

services de santé et des services sociaux.

Le mémoire de la CSN a déploré la portée très vaste de cet article et demandé de le retirer. «*Si le gouvernement avait l'intention de mettre en place un projet expérimental, de type OSIS par exemple, il devrait procéder par législation particulière et se soumettre au débat public.*»

### Le ticket orienteur

Jusqu'à la fin des travaux parlementaires, le ministre Côté a défendu le principe du ticket orienteur, une «*mesure pédagogique*» selon son expression, qui ne doit pas être assimilée à un véritable ticket modérateur. Malgré le consensus très large qui s'est développé contre le ticket orienteur, son principe est demeuré dans la loi. Le ministre a tenté de banaliser la formule jusqu'à la toute fin en essayant de laisser l'impression que le montant

envisagé ne serait que de 5\$ et qu'il ne s'appliquerait que lorsque les CLSC pourront recevoir la clientèle des urgences d'hôpitaux.

Comme on peut le lire, la portée de l'article 410.14 ne correspond pas aux propos que le ministre voulait rassurants. On peut y voir une ouverture manifeste à la tarification des services.

Article 410.14: Le gouvernement peut par règlement :

- prescrire le montant des frais d'administration qu'un établissement peut exiger d'un usager pour la prestation par un centre hospitalier de services également accessibles dans un centre de services communautaires ou dans un cabinet privé de professionnels et déterminer les cas, conditions et circonstances dans lesquels ces frais peuvent être exigés.

## Dates repères

- 1961 Loi sur l'assurance-hospitalisation
- 1966 Adoption par le gouvernement canadien du régime universel d'assurance-maladie
- 1970 Régime québécois d'assurance-maladie
- 1971 Suite au rapport de la commission Castonguay-Nepveu, adoption de la Loi sur les services de santé et les services sociaux
- 1985 Création de la commission Rochon
- 1988 Rapport de la commission Rochon
- 1990 Publication en décembre du Livre blanc sur la réforme de la santé et les services sociaux
- 1991 Adoption en août de la nouvelle Loi sur les services de santé les services sociaux (loi 120)

### À venir

#### Automne 1991:

- Guide du ministère sur l'implantation de la réforme
- Loi d'implantation de la loi 120
- Politique de santé et de bien-être
- Débat sur le financement des services de santé et des services sociaux

#### Avril 1992:

Création des régions régionales

# Deux coalitions resteront vigilantes

**L**a CSN a fait partie du comité initiateur de la Coalition pour le maintien de la gratuité qui s'est donné comme premier mandat de faire retirer du projet de loi 120 les dispositions touchant l'impôt service et le ticket orienteur.

Composée de la Coalition des aînés, de l'AQDR, des associations de consommateurs FNAC et FACEF, de Solidarité po-



Madame Yvette Brunet, de l'AQDR, et Monsieur David Woodsworth, de la Coalition des aînés.

pulaire Québec et des organisations syndicales, dont la CSN et la FAS, la Coalition pour le maintien de la gratuité a obtenu une rencontre avec le ministre Côté en mai dernier pour qu'il entende les arguments à l'encontre des atteintes de la loi 120 au principe de la gratuité des ser-

**Deux importantes coalitions ont vu le jour, au cours des derniers mois, avec pour objectifs la promotion d'une réforme des services de santé et des services sociaux orientée vers la satisfaction des besoins de la population et la défense des grands acquis collectifs que sont l'universalité, l'accessibilité et la gratuité.**

vices.

Par la suite, le ministre a déclaré qu'il retirait de la loi la disposition touchant l'impôt-services, qu'il maintenait par ailleurs l'article sur le ticket-orienteur mais en retardait l'application dans l'attente du développement des services médicaux en CLSC.

Les intentions de toucher au principe de la gratuité étant toujours présentes au niveau gouvernemental, la Coalition a décidé de maintenir son action et de se manifester plus particulièrement à l'occasion des débats sur le financement des services de santé et des services sociaux que le ministre Côté a annoncés pour l'automne.

## **Coalition pour la santé et le bien-être**

L'action de la profession médicale pour faire arrêter le processus législatif en cours et pour empêcher le gouvernement de prendre des mesures pour répartir les médecins en fonction des besoins de la population des régions et des établissements comme les centres d'accueil et les

CLSC a donné lieu, en juin dernier, à la création d'une coalition d'une ampleur sans précédent dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Pour les 30 organismes représentés au sein de la coalition, les négociations secrètes entreprises au cours de l'été entre le gouvernement et les médecins ont ébranlé un des principaux objectifs de la réforme, soit la répartition rationnelle et équitable des médecins dans le réseau, et elles ont consolidé l'hégémonie de la profession médicale au moment où tous souhaitaient un virage vers la démocratisation du système.

Le gouvernement ayant renoncé pour l'instant à utiliser la loi, la coalition pour la santé et le bien-être suivra de très près l'évolution de la négociation en cours avec les médecins, mais elle déplore que l'on ait reporté la solution au problème de la répartition au mois d'avril 1993 et que l'on ne soit pas assuré malgré la négociation d'atteindre cet objectif.

Les médecins ayant obtenu, à la faveur des dis-

cussions de l'été, la création du Conseil médical du Québec qui conseillera le ministre sur les services médicaux, la coalition a réclamé la création d'un Conseil national de santé et de bien-être qui serait le principal organisme conseil du ministre, soit l'équivalent en santé et services sociaux du Conseil supérieur de l'Éducation.

Le ministre Côté s'est engagé à donner suite à cette proposition. Un comité de travail a été constitué par la coalition, auquel participe la CSN, et qui s'est donné comme mandat de soumettre un projet au ministre.

La coalition n'hésitera pas à se mobiliser à nouveau si les médecins ne sont pas à la hauteur de leurs engagements concernant la répartition des effectifs et à le faire également au niveau des régions les plus concernées par la pénurie de spécialistes.

On retrouve dans la coalition les principales organisations syndicales, dont la CSN et la FAS, les associations de CLSC, de centres d'accueil, de Centres de services sociaux, la Conférence des CRSSS, l'Union des MRC, l'AQDR, la Conférence des Évêques, l'Association des organismes régionaux de concertation et de développement, la Fédération des centres d'action bénévole, le Comité provincial des malades et plusieurs corporations professionnelles.

Ce supplément de NOUVELLES CSN a été payé par la Confédération des syndicats nationaux

Textes: Claude Saint-Georges

Montage: Jean Gladu

# «Sans la CSN, on n'aurait jamais eu autant d'appui»

Par Luc Latraverse

**Pour les 133 travailleurs de l'usine Reynolds de Ste-Thérèse, l'appui et le soutien à leur conflit leur paraît sans précédent. Voilà déjà 15 mois qu'ils sont en lock-out et ils tiennent bon. Le trésorier du syndicat, Guy Lavoie, rapporte que la caisse de secours exceptionnel a reçu environ 35,000\$ en dons de syndicats de la CSN.**

**«On reçoit de l'argent d'autres syndicats de la métallurgie, de Trois-Rivières, de Baie-Comeau, mais aussi de syndicats d'autres fédérations, comme les profs de cégep. Quand nous étions chez les Métallos, ils contrôlaient notre caisse et on n'a même pas été capables de partir avec, lorsque nous avons joint les rangs de la CSN, en 1990.»**

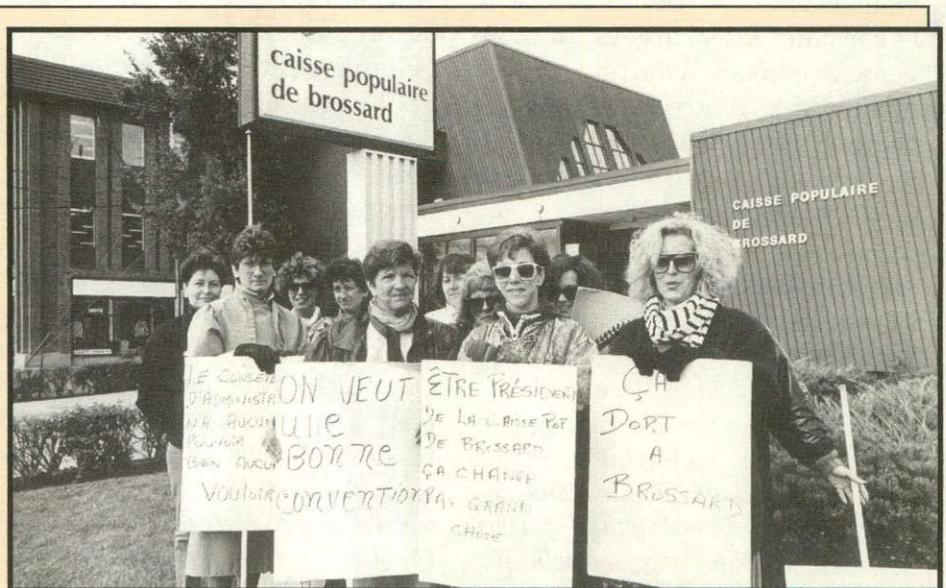
**D'**autres membres du syndicat qui participaient à leur tournoi de balle annuel, étaient unanimes pour abonder dans le même sens. «Nous nous attendions à un conflit long et difficile. Ça fait trente ans que nous sommes syndiqués, chez Reynolds, et il y a eu au moins deux conflits qui ont déjà duré près d'un an. Dès le départ, on s'est dit que ça durerait au moins 11 mois et c'est dans cette perspective que nous nous sommes mobilisés. On était prêts à se battre pour se faire respecter, pour que l'ancienneté devienne une réalité dans l'octroi des postes, dans l'établissement des horaires et des quarts de travail.»

Selon le président, Jacques de la Sablonnière, les gains obtenus au chapitre de l'ancienneté sont importants. Les clauses normatives ont été paraphées au cours de l'été quand l'employeur a accédé aux demandes des syndiqués. Des questions aussi simples que le droit d'avoir un tableau d'affichage qui relève exclusivement du syndicat, sans approbation préalable de l'employeur, ont né-

cessité plusieurs séances de négociation. «On nous a dit que nos demandes étaient parfois ridicules, tellement c'était élémentaire. Or, c'est justement parce que nous avons besoin que ce soit écrit dans la convention que nous les avons demandées. Par contre, nous avons rejeté les offres monétaires de la compagnie à 92,8%, au mois de juillet. C'est un rejet clair. Depuis ce temps-là, nous n'avons pas eu de nouvelle de la compagnie. Ce qui est ridicule, c'est que la compagnie a investi 12\$ millions, il y a à peine deux ans, et que ses installations sont presque fermées ou ne produisent qu'à 25% ou 30%.»

## Jamais la CSN ne rentrerait là!

L'employeur, qui a déclenché le lock-out, s'attaquait aussi à la CSN. «Il nous disait que jamais la CSN ne rentrerait là. Ce qu'il nous reste, c'est de gagner le respect. Avant, l'employeur manipulait tout le monde. Maintenant, nous sommes plus solidaires que jamais, après 15 mois de conflit et c'est ce qui fera une grosse différence quand nous retournerons au travail.»



## Un soutien extraordinaire

Le Conseil fédéral de la CSN a adopté, au mois de juin dernier, une campagne spéciale pour soutenir le syndicat de la Reynolds à Sainte-Thérèse et celui de la Caisse populaire de Brossard, en conflit depuis plus de 14 mois. La centrale a lancé un appel particulier auprès de ses syndicats affiliés afin qu'ils contribuent à raison de 0,50\$ par membre, par semaine, pour aider financièrement ces travailleuses et ces travailleurs qui font face à des employeurs qui retardent indûment la signature d'une entente.

Les 64 employé-es de la Caisse populaire de Brossard, en grande majorité des femmes, luttent entre autres pour la réduction des échelles salariales. Il leur faut actuellement 11 ans pour atteindre le maximum salarial.

# «Redéfinir notre rôle syndical»

-Gérald Larose

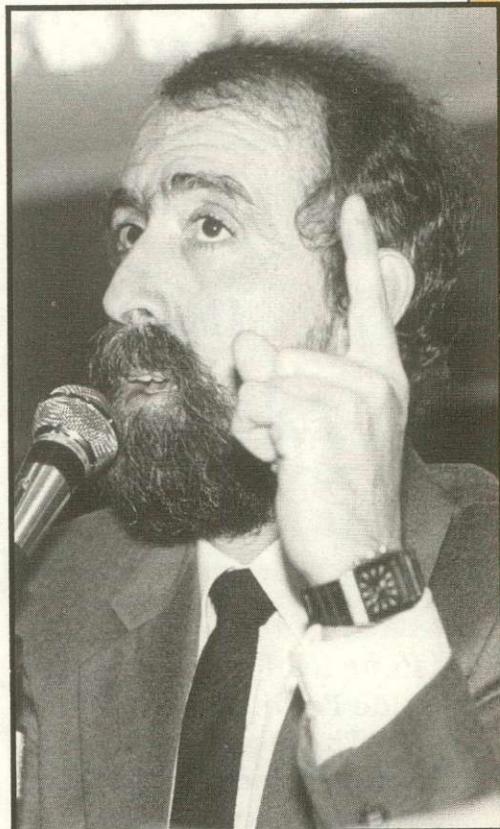
**«Quand un État se retrouve à gérer de 12 à 15% de chômage, il y a là un défi énorme de société. Et quand on porte les intérêts et la défense des personnes et des groupes les plus démunis, de même que des aspirations toujours plus grandes de démocratie, on ne peut se contenter de regarder l'état actuel des choses sans que notre action syndicale tienne compte de cette réalité.»**

Par Thérèse Jean

veloppement et l'ouverture de grands marchés à l'échelle de la planète est un phénomène irréversible. Dans ce nouveau contexte, comment ne pas se sentir interpellé sur l'urgence capitale de redéfinir notre rôle syndical? N'est-il pas préférable d'élargir notre champ de négociation pour gagner une emprise sur un ensemble de conditions qui existent dans l'entreprise?», a lancé Gérald Larose en ouvrant la réflexion sur les nouvelles stratégies syndicales.

Ce nouveau contexte économique pose un défi majeur à l'ensemble des secteurs industriels du Québec. Ce qu'a même affirmé récemment le ministre de l'Industrie et du Commerce, Gérald Tremblay, en déclarant l'urgence de changer désormais notre conception du développement économique. À la CSN, précisait Gérald Larose, deux des éléments des nouvelles stratégies syndicales développées par les congrès de 1984 et subséquents pour répondre à ce nouveau défi, sont l'acquisition de nouveaux droits aux plans de l'information dans les entreprises, de la reconnaissance des syndicats et de leur implication dans des programmes de formation professionnelle, et l'obtention de la définition par l'État à définir d'un véritable projet industriel pour le Québec. «Cela heurte de front dix ans d'idéologie néo-libérale où pendant ce temps le rôle de l'État a été diminué au bénéfice d'un rôle plus accru du capital privé.»

L'intervention syndicale ne peut se faire de façon décousue, a prévenu le président de la CSN. La question nationale, qui a occupé un large espace du travail syndical l'année dernière, reviendra également en force particulièrement à compter de l'hiver. La mainmise du Québec sur l'ensemble de ses le-



viers politique, économique et social apparaît capitale pour intervenir efficacement sur les questions de la pauvreté, de l'emploi, de l'éducation, du développement économique et d'une meilleure redistribution de la richesse collective.

Si en cela le président de la CSN a appelé à la découverte de mêmes intérêts entre les groupes populaires, les assistés sociaux, les chômeurs et le mouvement syndical, il n'en a pas moins prévenu du danger de dérive que représentent le phénomène de paupérisation au Québec, la question environnementale et la question amérindienne à travers le débat sur la question nationale. «Ces trois questions représentent des enjeux majeurs pour la société québécoise. L'une ou l'autre sont difficilement résolubles si nous n'envisageons pas notre action dans une perspective large de développement économique et social qui englobe l'accession du Québec à sa souveraineté.»

**E**n insistant sur l'environnement économique, le président de la CSN, Gérald Larose, donnait la couleur des priorités syndicales qui teintera les grands champs d'interventions de la CSN dans l'année qui vient. Une année, comme auront pu le constater les salarié-es du mouvement conviés à la réunion annuelle de la rentrée, qui sera fort chargée, et de plus, doublée de la tenue régulière du congrès de la CSN, le 56e de son histoire.

«Le paysage s'annonce plutôt sombre, indiquait Gérald Larose. La récession est peut-être terminée mais tous s'entendent pour dire que la reprise demeure faible et lente. Elle laisse derrière elle plusieurs séquelles: un taux de chômage anormalement élevé, plus d'assisté-es sociaux, plus de décrochage chez les jeunes, plus de pauvreté. Héritage que nous ont laissé les politiques conservatrices des ères Reagan et Thatcher», a dit Gérald Larose en constatant principalement un écart grandissant dans les négociations menées aux chapitres des salaires, des revenus, du développement entre les régions, et une expérience du traité de libre-échange avec les États-Unis dont les résultats sont très inquiétants, ainsi qu'une négociation du même traité guère rassurante avec le Mexique.

«L'intégration économique, le dé-

## Industries forestières

### L'urgence d'agir

La CSN et la FTPF ont réclamé du gouvernement québécois une action extraordinaire et urgente afin de sortir les industries reliées à la forêt du marasme dans lequel elles ne cessent de s'enfoncer.

C'est ce qu'ont défendu le 16 septembre en conférence de presse à Montréal, Gérald Larose et Claude Plamondon. Deux jours plus tôt, à Québec, environ 80 délégués membres d'une trentaine de syndicats des secteurs usines, scieries et forêt avaient dû constater l'état dramatique de la situation de l'emploi dans cette industrie qui demeure encore le pilier industriel du Québec.



En conférence de presse à Montréal le 16 septembre, Gérald Larose et Claude Plamondon ont réclamé une intervention urgente et vigoureuse de la part du gouvernement québécois.

*solution globale soit trouvée.»*

De son côté, le président de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt faisait remarquer que la plupart des scieries et des usines de papier

la FTPF, ont donc sollicité du premier ministre Robert Bourassa une rencontre d'urgence. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, Gérald Tremblay, semble déjà sensibilisé aux problèmes de l'industrie, ont-ils indiqué. «*Mais il y a urgence. Il y a des trains qui sont déjà en marche et qu'il ne faut pas rater,*» ont-ils affirmé.

Le "task force" réclamé par la CSN permettrait d'éviter ce qui est actuellement en train de se dessiner et qu'ont pu constater les représentants des syndicats de la FTPF à leur réunion du 14 septembre: les compagnies sont en concurrence entre elles. À l'intérieur d'un même groupe, on met les usines en concurrence les unes avec les autres et même, parfois, à l'intérieur d'une même usine, c'est un département qui est joué contre un autre. Les scieries, de leur côté, s'arrachent les territoires de coupe.

sont les principaux, sinon les seuls fournisseurs d'emplois dans les municipalités où elles sont installées.

Les représentants syndicaux, accompagnés des vice-présidents des secteurs de



Réunis à Québec le 14 septembre, les délégués des usines, des scieries et des travailleurs forestiers ont adopté un plan de mobilisation qui fait appel à toutes les ressources de la communauté pour sauver les emplois. À Donnacona, le 11 septembre, 500 personnes — syndiqués, maires, commerçants — ont participé à une réunion pour exiger de la Domtar des investissements à l'usine.

«*Le gouvernement québécois ne peut plus regarder périliciter ce secteur sans agir, a déclaré le président de la centrale. Il doit convoquer dans les plus brefs délais les représentants des travailleurs et les employeurs pour qu'une*



## Claudette Carbonneau élue vice-présidente

Claudette Carbonneau a été élue par acclamation à la première vice-présidence de la CSN le 17 septembre, en remplacement de Monique Simard, démissionnaire, lors de la récente réunion du conseil confédéral, à Hull.

Secrétaire générale du Conseil central de Montréal depuis 1985, Claudette Carbonneau devient donc la quatrième femme de l'histoire de la CSN à occuper ce poste, après Francine Lalonde, Gisèle Cartier et Monique Simard.

Employée de l'hôpital Notre-Dame depuis 1974, Claudette Carbonneau a commencé à militer à la CSN, à la Fédération des affaires sociales et au conseil central dès 1976. Elle a notamment siégé au bureau fédéral de la FAS, à titre de vice-présidente pour la région de Montréal, de 1980 à 1982. Puis, jusqu'à son élection au conseil central en 1985, elle a occupé diverses fonctions au sein de son syndicat.

À titre de secrétaire générale du Conseil central de Montréal, elle a notamment piloté divers dossiers à caractère économique et régional et participé à différentes tables de concertation pour l'emploi au niveau de la Communauté urbaine de Montréal.

«*Les questions de l'emploi et de l'élargissement du champ des matières de négociation dans les conventions collectives, ainsi que celle des femmes, notamment l'équité salariale, constituent des priorités sur lesquelles j'entends bien travailler,*», a-t-elle déclaré après avoir été proclamée élue.

NOUVELLES CSN vous présentera une entrevue avec la nouvelle vice-présidente dans sa prochaine édition.

Projet de loi 141 sur l'enseignement privé

**La FNEEQ réclame un moratoire**

Le 22 août dernier, la FNEEQ présentait son mémoire devant la Commission de l'éducation dans le cadre de l'étude du projet de loi 141 sur l'enseignement privé. C'est là qu'elle a réclamé un moratoire sur ce projet de loi, arguant que le gouvernement y favorise le développement d'un réseau privé d'éducation et accentue les pouvoirs discrétionnaires des ministres. La FNEEQ reproche au gouvernement



Lyne Boyer, vice-présidente de la FNEEQ, et Denis Choinière, président.

de ne pas avoir tenu compte du système public d'éducation qui

existe depuis plus de vingt-cinq ans: «Le gouvernement aurait dû questionner la pertinence de maintenir en parallèle, voire en concurrence, un réseau privé subventionné par l'État via les impôts de tous et chacun. Nous ne croyons pas qu'une telle concurrence serve la qualité de l'éducation et ce, encore moins dans un contexte où les restrictions budgétaires se font de plus en plus lourdes au fil des ans», ont déclaré les porte-parole de la FNEEQ.

**Il n'y a pas d'urgence**

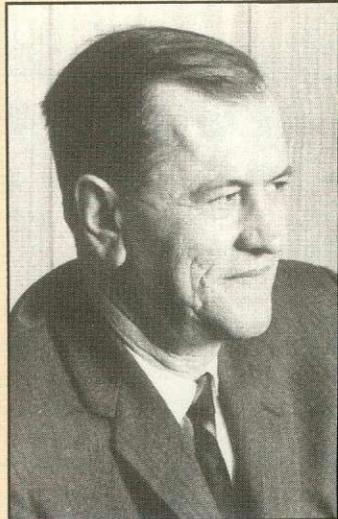
Pour la FNEEQ, il n'y a pas d'urgence, à ce moment-ci, de modifier la loi sur l'enseignement privé. L'urgence serait plutôt d'engager une étude approfondie pour savoir l'état réel tant de la gestion administrative que de la gestion pédagogique des institutions existantes. Tant le secteur privé que le secteur public sont soumis aux effets néfastes de la concurrence et aux restrictions budgétaires qui obligent toutes les parties à faire bien des

compromis pour remplir leur mandat.

«Il n'y a pas d'urgence à moins que le gouvernement veuille principalement, par le biais de cette loi, introduire les assises du développement de la formation professionnelle d'appoint des travailleuses et travailleurs au Québec», d'affirmer les porte-parole de la FNEEQ.

Le projet de loi stipule que tout un volet de la formation professionnelle d'appoint ne sera pas régi par la loi: «Mais qui assurera celles et ceux qui investiront temps et argent qu'ils le feront pour un produit de qualité? Qu'advient-il des appels répétés à une formation qualifiante, polyvalente et à l'acquisition des savoirs transférables revendiqués par les travailleuses et les travailleurs?», de demander les porte-parole de la FNEEQ.

Pour la FNEEQ, le gouvernement ne peut se dérober à ses responsabilités. Il revient à l'État de demeurer le maître d'oeuvre de l'éducation québécoise et d'assumer ses responsabilités à l'égard des apprentissages qui se font dans tous les établissements scolaires québécois et à tous les niveaux: «Le libre marché fondé sur les droits des individus à recevoir un service ne garantit pas automatiquement la qualité du service lui-même. Il y va d'une question de recherche d'équité dans les rapports sociaux et économiques que nous voulons développer dans l'avenir», de conclure les porte-parole de la FNEEQ.



**Lucien Kiopini: un Sorelois de race**

Notre camarade Lucien Kiopini est décédé à l'âge de 76 ans. Ce Sorelois de race, qui ne faisait pas de grands discours mais qui allait chercher le respect de tous ses camarades, a été une figure marquante du syndicalisme dans cette région. Sur le marché du travail dès l'âge de 13 ans, Lucien Kiopini vécut par la suite les grèves de 37. Il était débardeur. Au début des années 50, avec quelques autres travailleurs, il contribue à faire entrer la CTCC à Marine Industrie, chassant l'union internationale en place. Agent d'affaires de son syndicat, président du conseil central et conseiller syndical à la CSN jusqu'à sa retraite, Lucien Kiopini est parti en laissant derrière lui le souvenir d'un grand militant. Disons seulement qu'il n'imposait pas le respect, il l'inspirait.



**La Fête de la construction**

Pour la troisième année consécutive, la CSN-Construction a souligné d'une façon particulière le rôle joué par ses militants sur les chantiers de construction et dans les structures de la centrale en tenant la Fête de solidarité des militants de la construction. Cette année encore, la journée a donné lieu à plusieurs activités et compétitions qui s'adressaient à tous les membres de la famille.

Environ 350 personnes, provenant de plusieurs régions du Québec, s'étaient donné rendez-vous à Joliette pour fraterniser et discuter dans un climat quelque peu différent de celui qui règne sur les chantiers...

Le président Olivier Lemieux a aussi profité du rassemblement pour faire le point sur les grands dossiers touchant la construction: les suites du rapport Picard-Sexton sur la sécurité du travail et du revenu, le projet Grande-Baleine et une éventuelle campagne de changement d'allégeance syndicale au printemps prochain.

## Résidences pour personnes âgées

### Des vices de la privatisation

La privatisation de certains services sociaux et de santé n'est pas la panacée à tous les problèmes qui se sont développés dans le réseau des affaires sociales, comme semblent le croire certains de nos représentants politiques et la plupart des gens d'affaires. Elle aurait plutôt tendance à engendrer d'autres problèmes, tout aussi criants, qui se vérifient avec le développement des résidences privées pour personnes âgées qui se multiplient sans aucun contrôle dans toutes les régions du Québec.

Au cours de l'été, la Fédération des affaires sociales a rendu publics deux cas patents de ce qui peut résulter de la privatisation dans le secteur de l'hébergement aux personnes âgées.

#### Résidence Champlain

À la Résidence Champlain de Beauharnois, un centre d'accueil privé où résident une trentaine de personnes âgées, les bénéficiaires ont vécu des moments difficiles en août lorsque les fournisseurs de l'endroit ont refusé, pour une deuxième fois depuis le début de l'été, de livrer leurs marchandises parce que le gestionnaire n'acquittait plus ses factures.

Cette situation était d'autant plus troublante que la seule infirmière du centre avait quitté son emploi la même semaine, faute d'avoir été payée.

Ironiquement, c'est

un autre centre d'accueil de la région, public celui-là, qui a pris la relève en fournissant la nourriture et les soins nécessaires au bien-être des résidents, des personnes âgées en moyenne de plus de 80 ans. Le syndicat de la Résidence Champlain multiplie, depuis, les démarches auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux et du CRSSS pour faire évoluer la situation. La FAS a également demandé au ministre Marc-Yvan Côté qu'il procède à une enquête sur la qualité des services et sur l'ensemble de la gestion de cet établissement.

#### Résidence Villa les Tilleuls

La FAS a également demandé au ministre Côté d'accélérer le processus d'enquête, en cours depuis plus d'un an, sur la qualité des services à la Villa les Tilleuls, un centre d'hébergement privé situé à Laval qui accueille 42 personnes âgées.

Comme les autres établissements de ce type, la Villa les Tilleuls n'est régie par aucune réglementation. Cette résidence ne peut donc accueillir légalement que des personnes autonomes. Or, près de la moitié de sa clientèle n'est pas autonome et le personnel ne dispose pas de toutes les ressources nécessaires pour s'acquitter adéquatement de leurs tâches.

Le phénomène d'expansion du nombre de résidences privées que

connaît le Québec, trouve des explications dans le vieillissement de la population et les tergiversations du gouvernement québécois dans ce secteur, qui se sont traduites par un financement inadéquat des centres d'accueil publics. Une nouvelle catégorie d'entrepreneurs est alors apparue tentant de s'accaparer ce nouveau marché très lucratif. Selon le type de résidence, il en coûte aux bénéficiaires entre 700\$ et 2000\$ par mois.

Dans son rapport publié en 1988 sur l'état du réseau des affaires sociales, la Commission Rochon établit que les centres d'hébergement privés connaîtront également des problèmes. «Leurs équipements deviennent désuets et devraient être en bonne partie remplacés. En même temps, leur clientèle ainsi que celle, de plus en plus nombreuse, des immeubles d'habitation pour personnes âgées, s'alourdissent et s'alourdiront davantage, rendant de plus en plus difficile leur maintien dans des centres à but lucratif.»

Voilà une projection qui aurait dû inspirer le gouvernement du Québec lors des travaux menant à l'adoption du projet de loi 120, réformant la Loi sur la santé et les services sociaux.



## Le français au travail ça s'impose!

### Vrai ou faux?

1. Une abréviation telle que s.v.p. ou etc. peut être suivie d'un point de fin de phrase. Réponse: faux. En fin de phrase, le point abrégatif et le point final se confondent. 2. Le mot devant peut-il prendre la marque du pluriel? Réponse: vrai. Note: Comme substantif, devant est variable. Exemple: prendre les devants.

Corrigez l'anglicisme:

1. «Depuis qu'il a perdu son emploi, il est *insécure*». Réponse: Forme fautive: *insécure*; formes correctes: *anxieux, inquiet*. 2. *Panel* et *paneliste*: *table ronde* et *participant à une table ronde*. Note: *Panel* est accepté en français lorsque ce terme est utilisé en publicité ou dans le domaine des statistiques, des sondages où il prend le sens d'échantillon de population.

Définition:

1. *L'ergonomie* se définit-elle comme: a) la partie de la physiologie qui étudie l'activité musculaire? b) l'étude de l'homme dans son ambiance de travail, y compris l'outillage qu'il utilise? c) la mesure du travail fourni par certains muscles ou par l'organisme en général? Réponse: b). Note: La définition a) correspond à ergologie; la définition c), à ergométrie. 2. Que fait un ou une *cariste*? Réponse: Un ou une cariste conduit un chariot automoteur de manutention, dans une usine, un entrepôt, etc. Note: Les expressions conducteur de chariot et conductrice de chariot sont également acceptées.

### Colloque Action chômage

Le Mouvement action chômage de Montréal organise un colloque sur les défis et les stratégies de l'avenir pour faire le point sur la situation résultant des coupures dans les programmes sociaux et de la réforme du régime d'assurance-chômage. Ce colloque qui aura lieu les 4 et 5 novembre, au 7400 rue St-Laurent, à Montréal, vise à définir les éléments d'une plate-forme de revendications.

On sait que la situation de l'emploi et la pauvreté sont très pénibles à Montréal. Les ateliers porteront sur quatre thèmes: la conjoncture économique en regard de l'emploi, du chômage et des politiques sociales, la question nationale et l'assurance-chômage, la formation professionnelle et enfin le régime d'assurance-chômage et le revenu garanti.

On peut s'inscrire avant le 11 octobre en téléphonant au (514) 271-4800.

## Bienvenue! Bienvenue! Bienvenue! Bienvenue!

Un grand nombre de groupes de travailleurs et de travailleuses, dans tous les secteurs d'activités, ont décidé de se syndiquer à la CSN, durant l'été bientôt terminé. Il nous fait plaisir de les accueillir.

### FAS

Les 20 employé-es de la garderie La Marrelle de Tracy ont décidé, le 6 juin dernier, de se donner un syndicat affilié à la FAS et à la CSN.

### FC

Les 21 employé-es du marché moderne Provigo de Saint-Honoré ont déposé, le 11 avril dernier, une requête en accréditation afin d'être représentés par la CSN et sa Fédération du commerce. Le 23 mai, les 65 employé-es du centre alimentaire Consomat d'Alma faisaient de même. Le 27 juillet, c'était le tour des 35 salarié-es de L. P. Gagnon Inc., à Saint-Philippe-de-Néri, qui font la vente et la distribution de fruits et légumes. Le 22 août, les 56 employé-es (bouchers, caissières, emballers, commis d'épicerie, etc.) du marché d'alimentation IGA, à Chicoutimi, décidaient de quitter la Fédération des syndicats autonomes (FSA) pour la CSN et la FC. Le 26 août, les salarié-es de Métro Lebel (environ 50), à La Pocatière, ainsi que les 33 travailleuses et travailleurs à l'emploi de Provigo de Sainte-Marie de Beauce, déposaient également une requête en accréditation.

Le 13 août dernier, le Syndicat des travailleuses et des pêcheurs Atlantique-CSN déposait une requête en accréditation pour représenter les 11 employé-es d'Épiciers Unis Métro-Richelieu, à Montréal, qui travaillent dans les pêcheries, plus particulièrement dans la vente en gros et en détail.

Dans le secteur hôtelier, l'activité syndicale n'est pas moins intense. Quatre nouveaux syndicats CSN se sont formés dans la région de Montréal. Il s'agit des travailleuses et des travailleurs de l'hôtel Holiday Inn Aéroport, syndiqués depuis plus de 10 ans au Local 31 de la FTQ, et qui rejoignent ainsi ceux des établissements voisins, soit le Ramada Dorval et le Ventura Inn; des 45 salarié-es du Royal Roussillon, syndiqués depuis 1984 au Local 298, puis au Local 800 de la FTQ; des 70 travailleuses et travailleurs de la brasserie des Raftsmen et du bar La Petite Place, à Hull, qui ont choisi la CSN et la FC le 17 juin dernier; et, enfin, des 80 employé-es de bureau du Grand Hôtel qui, le 1er août, décidaient de quitter leur syndicat de boutique pour se joindre aux 425 membres du Syndicat des travailleuses-euses du Grand Hôtel (CSN).

Le 13 août dernier, le Syndicat des travailleuses et des pêcheurs Atlantique-CSN déposait une requête en accréditation pour représenter les 11 employé-es d'Épiciers Unis Métro-Richelieu, à Montréal, qui travaillent dans les pêcheries, plus particulièrement dans la vente en gros et en détail.

### FNC

Les douze publicitaires des journaux *Le Réveil* et *Le Point* ont déposé une requête en accréditation, le 11 juin

dernier, afin de rejoindre les rangs de la CSN et de sa fédération des communications.

De leur côté, les 100 membres de l'Association des professionnels des arts et de la scène du Québec (APASQ) qui oeuvrent, entre autres, dans l'éclairage, les costumes, les décors, la direction technique, la direction de la production, les accessoires, la régie et la mise en scène, se sont prononcés majoritairement en faveur d'une adhésion à la CSN et à la FNC.

Les 20 journalistes des hebdomadaires Télémédias, qui regroupent une vingtaine de journaux distribués dans les régions de Montréal, Laval, Laurentides et Lanaudière, ont également joint, le 11 juillet, les rangs de la CSN.

Enfin, le 31 juillet, les cinq vendeurs de publicité CJAB-FM choisissaient, eux aussi, la CSN et la FNC pour les représenter. La fédération compte maintenant 516 membres dans la région du Saguenay-Lac Saint-Jean.

### FNEEQ

Les 170 chargé-es de cours de l'éducation aux adultes de l'Université Concordia ont déposé une requête en accréditation le 21 juin, joignant ainsi la majorité des chargé-es de cours universitaires au sein de la FNEEQ et de la CSN.

### FTPF

C'est à 75% que les 250 employés de Jos Gingras et Fils Ltée, à

Saint-Damase, ont décidé, le 1er août, de rejoindre les rangs de la CSN et de sa Fédération des travailleurs du papier et de la forêt. Ces salarié-es, syndiqués jusqu'à maintenant à la CSD, travaillent à la fabrication de portes et de fenêtres.

### FPPSCQ

Le 20 juin, les psychologues de l'Hôtel-Dieu ont joint les rangs du Syndicat des professionnels et professionnelles des affaires sociales affilié à la FPPSCQ.

Par ailleurs, le 10 juillet, les orthophonistes et les audiologistes du Centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke choisissaient, eux aussi, d'adhérer à la CSN et à la FPPSCQ.

### FEESP

Le 25 juillet, les 20 employés de la compagnie de transport Jules Savard Inc. ont décidé de rejoindre les rangs de la CSN et de la FEESP.

Par ailleurs, le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Vieux-Port-CSN, accrédité le 10 juillet dernier, après plus de sept mois d'attente, pour représenter les 75 employé-es permanents, a déposé le 30 juillet, devant le Conseil canadien des relations de travail, une requête en accréditation pour représenter les 90 employé-es saisonniers principalement affectés à l'information et à l'animation sur le site.

## Règlement chez Viau

Les 250 syndiqués de la biscuiterie Viau, à Montréal, ont ratifié à 69% l'entente de principe intervenue entre leurs représentants et ceux de l'employeur après 18 séances de négociation et une seule de conciliation.

Cette entente comporte plusieurs améliorations importantes à l'ancienne convention. Par exemple: les salarié-es seront désormais couverts par l'assurance-salaire, dont les coûts sont défrayés à moitié par l'employeur, pendant 60 mois au lieu de 26 semaines; le fonds de pension, qui n'existe que depuis trois ans chez Viau, est bonifié par l'employeur, en ce sens qu'il défraie les coûts du rachat de cinq années de participation pour tous, ce qui représente environ 1% de la masse salariale; les clauses de libération pour activités syndicales, de santé-sécurité et de procédure de grief ont également été améliorées à la satisfaction de la majorité.

En ce qui regarde les salaires, tous les syndiqué-es ont reçu une augmentation de \$0.65 l'heure, plus un ajustement de \$0.14 pour les 69 empaqueteuses. Une autre augmentation de \$0.65 s'ajoutera à la deuxième année de la convention, et une dernière de \$0.70 pour la troisième année.

# Une Afrique à restructurer?

**S**eptembre est le mois de l'Afrique à l'ONU. Une session extraordinaire y fait le bilan du Programme de redressement de l'Afrique, adopté en 1986. Le but du secrétaire général Perez de Cuellar est, bien sûr, de renforcer l'appui à une Afrique qui, on s'en rend compte, avance à pas inégaux et, dans certains cas, régresse. L'Afrique ne parvient pas toujours à susciter des gestes concrets de la part des instances internationales. Parmi ses plus grands défis, on retient la nécessité de surmonter la crise financière et de trouver une stratégie efficace pour contrer la marginalisation déjà en cours (*Afrique Relance*, bulletin publié en juin 1991 par les services de l'ONU à New York).

Notre globe a vu en deux siècles sa population se multiplier par douze. Après Josué de Castro, l'agronome René Dumont a, à plusieurs reprises dans ses ouvrages, appelé à la mobilisation pour contrer les famines auxquelles nous contribuerions par notre Grande Bouffe. C'est un fait que l'allègement de la dette consenti à certains pays africains n'arrive pas à contrer la « chute permanente et vertigineuse des prix des produits d'exportation ».

Ainsi, durant ces cinq années d'application du programme, une « détérioration considérable » s'est produite; un pays qui pouvait acheter trois tonnes de blé en 1986, ne peut s'en procurer que deux en 1991. La tendance semble se confirmer.

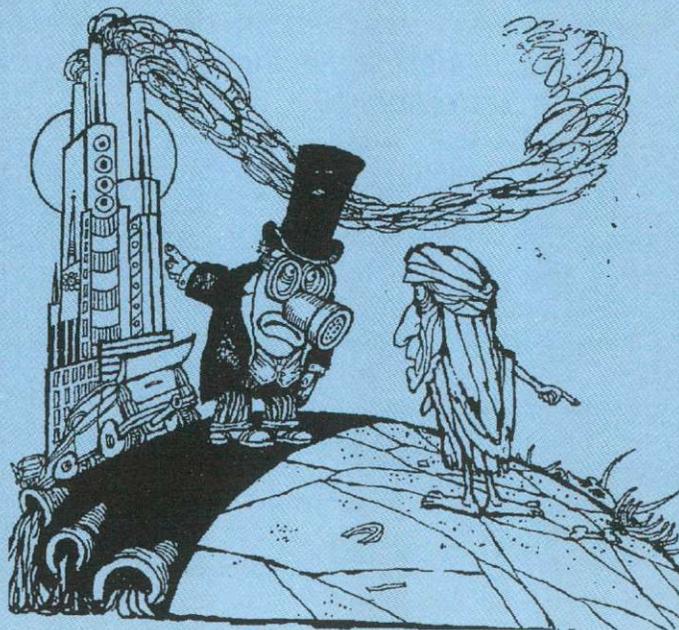
Il y a du scepticisme face à la « profonde restructuration du cadre politique » à laquelle des dirigeants africains se sont promis de travailler lors d'une rencontre tenue à Kampala (Ouganda) en mai dernier. Le canevas est tout de même prêt : respect de

l'État de droit exprimé sous forme de lois par des représentants librement élus; participation populaire à la conduite des affaires; respect des droits humains et des libertés fondamentales et création d'une Cour africaine de justice pour les droits de l'homme, tout en favorisant des structures politiques pluralistes.

Dans le *Monde Diplomatique* de juillet 1991, on y va carrément : « la recherche scientifique victime de la banqueroute africaine. » Ce constat brutal suit un article de

lations en quête de nourriture. Les réfugiés « accentuent les problèmes. » La FAO estimait, au printemps, que 30 millions d'Africains étaient exposés à la sous-alimentation et à la famine, et disait craindre une situation pire que la sécheresse de 1984 qui avait fait de 2 à 3 millions de morts.

« L'aide s'accroît, la qualité de vie diminue », croit un comptable d'Ottawa, Stephen Dyck, qui revient d'un stage de quatre ans au Kenya et au Zimbabwe (*Globe and Mail* du 16 juillet). Dyck met



(Globe and Mail, 16-7-91)

Jacques Decornoy sur « un développement humain qui libérerait les pauvres. » Et c'est bien la pauvreté rurale qui fait peur.

Plus sereine mais non moins inquiète, la Croix-Rouge internationale s'inspire d'une recherche de l'Université d'Upsala (Suède) : *Victimes des conflits*, pour lancer sa Campagne mondiale pour la protection des victimes de la guerre. Victimes qui se comptent par millions en Afrique où se perpétue la « malnutrition infantile avancée », tandis que se mettent en branle des popu-

en cause les politiques des années 60 qui ont tant fait « pour diminuer la richesse et la liberté de l'Africain ordinaire. » Il retient qu'une opposition soutenue à un projet de building de 60 étages dans l'un des rares espaces verts de Nairobi a heureusement abouti – le projet qui aurait coûté 200 millions \$ a été abandonné. Dyck fustige aussi la Banque Mondiale qui, sous prétexte de « développement », permet que soit mis en péril l'équilibre écologique du désert de Kalahari (Botswana) en y favorisant la multiplication de ranchs

pour la jouissance des élites locales qui ont peu à faire du précieux sanctuaire d'oiseaux dans les marais d'Okavango.

Ce même comptable affirme que les conséquences déplorables du barrage d'Assouan sur l'écologie sont bien connues, mais que le barrage d'Akosombo, sur le fleuve Volta, au Ghana, a eu pour conséquence de déloger 1 % de la population du pays et qu'il serait la cause d'une forme de cécité qui a atteint 180 000 Ghanéens et ce... pour fournir de l'électricité bon marché à des intérêts miniers venus de l'étranger! Il cite aussi, s'appuyant sur une source britannique, un exemple coûteux d'inefficacité en Tanzanie, où l'ACDI aurait englouti 44 millions \$ en 15 ans dans un projet beaucoup trop mécanisé pour les besoins locaux! L'aide, source de progrès? C'est un mythe dont profitent nombre d'Occidentaux, conclut Stephen Dyck qui souhaite une information plus complète auprès du public et recommande de rejeter l'idée simpliste selon laquelle la croissance de l'aide constitue une solution aux problèmes de l'Afrique.

Les objectifs et les priorités devraient être fixés par les Africains eux-mêmes. La contestation gagne la base des paysans, sous forme de « révolution silencieuse », dit-on. C'est tant mieux, d'autant qu'une presse longtemps dominée par les pouvoirs politiques commence à secouer le joug, si l'on en croit les échos de la conférence de Windhoek (Namibie) qui a recommandé à l'ONU de déclarer que la censure est une « grave violation des droits de l'homme. »

Clément Trudel

# Vérité égale crédibilité

Les choses évoluent continuellement sans qu'on s'en rende compte, mais le discours à leur sujet ne change passivement.

Alors, c'est comme avec un vieux disque 78 tours tout abîmé: parfois, à chaque tour du plateau, la même voix nasillarde, éraillée, répète sans rime ni raison trois ou quatre notes, trois ou quatre mots mécaniques. Les choses ont changé, mais les ritournelles continuent.

Par exemple, quand l'URSS s'est effondrée, il y a quelques semaines, il n'y avait pas si longtemps que le vieux disque de 1917 avait un peu cessé de tourner à Moscou. Plusieurs s'en servaient encore, contre tout bon sens. La chute soudaine du communisme est un fait historique inouï. La cabane ne tenait plus que par les clous.

Mais ce n'est pas de ce fait gigantesque, stupéfiant, que je veux parler ici. Je l'invoque seulement comme exemple de ce qui finit par arriver quand on s'illusionne trop longtemps, ou qu'on ment à trop fortes doses pendant trop d'années. Les «révolutionnaires» du régime étaient en réalité rendus à droite, et les «réactionnaires», à gauche!

## La fin des artifices

Il y a toutes sortes d'exemples semblables à celui-là. Le Parti communiste français est un cas pareil à celui de l'URSS. Il n'est plus rien dans les sondages. Il s'est trop trompé d'époque, se croyant encore au début du siècle, malgré la situation ouvrière qui a considérablement changé. En plus, il a trop suivi l'URSS comme un petit chien. Il n'a

pas assez tenu compte de la réalité ni de la vérité.

Nous avons d'ailleurs ici au Québec nos propres exemples.

Le catholicisme québécois des années 40, étouffant, artificiel, rigide et ridicule à trop d'égards, était devenu une construction

qui ne pense pas avoir connu d'homme d'action mieux équilibré que lui, naturellement plus averti, plus capable de jugement — et plus intelligemment progressiste aussi, ce qui ne va pas toujours ensemble! Son exemple fut une école de justesse.

Il faut essayer de s'en te-

***Les syndicats ne sont pas et n'ont jamais été des messies. Ils s'occupent et se sont toujours occupés d'intérêts qui n'étaient pas tous d'une importance sacrée. Par contre, ils ont toujours été, en certains domaines, en diverses circonstances, des sortes de représentants de la justice avec un grand J, ainsi que de la démocratie.***

tyrannique. Ce catholicisme rétréci, qu'il ne faut pas confondre avec la religion, régnaient, imposant ses étroitesse à tout le monde, car l'Église était une force politique et sociale et beaucoup de gens faisaient semblant de lui obéir. Le mensonge était très répandu. Tout cela a craqué à partir de 1960. C'était trop faux.

À l'autre extrémité, nous avons eu, dans les années 70, nos groupuscules gauchistes. Eux, ils faisaient carrément dans le délire. Ne pas confondre, ici non plus, avec autre chose: avec l'inspiration sociale et socialiste authentique et sensée.

## Le sens commun

Il faut faire attention. Autant que possible, ne pas trop s'écarter de la réalité, ne pas trop s'éloigner de ce qui a du sens. Ce n'est pas toujours facile. Je parle par expérience: je sais qu'on n'est jamais entièrement à l'abri des illusions. Aussi je rappelle toujours l'exemple de Gérard Picard, car je ne

peux pas aller plus loin que de tenir le plus possible à la vérité — non seulement la vérité des faits, mais la vérité des attitudes et du discours. Pas de charriage, pas d'irréalisme, pas non plus d'idées figées.

La Révolution tranquille, malgré ses erreurs, elle fut un mouvement historique authentique, dégagant de la vérité, bien accordé à la réalité. Cette période de notre histoire, qui commence, disons, à la grève de l'amiante en 1949 et comprend, entre autres, l'action politique et aussi l'action syndicale profonde et passionnée des années 50, a été, à cause de ce qui était remis en question et de ce qu'on a accompli, remarquable de vérité en effet.

## Le rôle considérable de la vérité

Quand on représente la cause sociale au moins pour une part, comme c'est le cas des syndicats, on doit se poser la question de la vérité du discours. Il est important notamment, de te-

tenir le langage des situations réelles. Celles-ci ne sont pas toujours absolument dramatiques. Nombre d'entre elles sont tout à fait terre à terre. On se trompe alors de ton quand on embouche la trompette des grandes causes. Le public entend de tels discours et n'y croit pas.

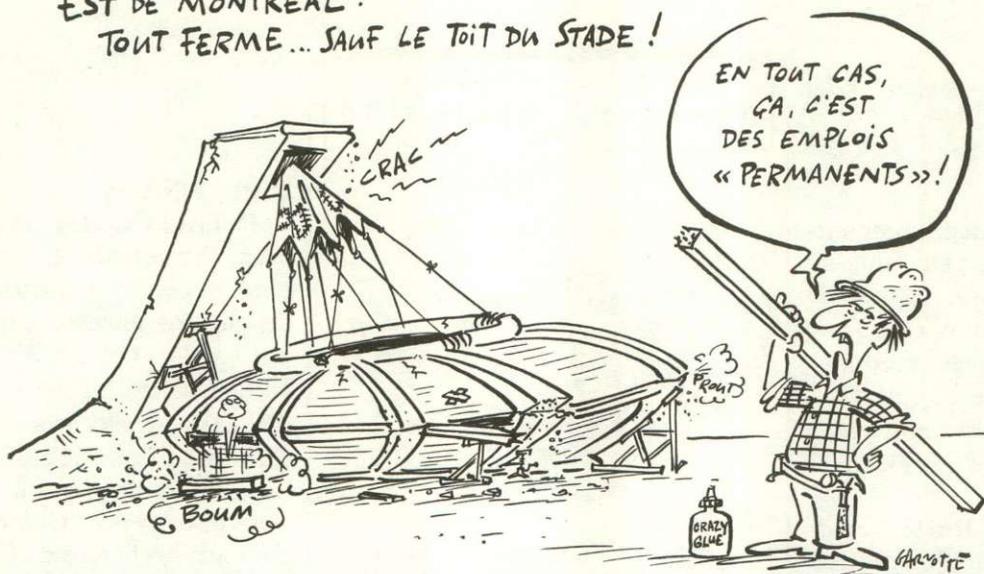
Les syndicats de toute allégeance ont regagné en crédibilité depuis quelques années, je crois. Cette question de la crédibilité n'est pas indifférente. Quand les amis eux-mêmes croient moins à ce qu'on fait, il n'est pas superflu de se demander pourquoi. Les syndicats se sont posé cette question.

Il y a à mon avis deux questions, parmi d'autres, que le syndicalisme ne peut éviter de considérer. Les syndicats ne sont pas et n'ont jamais été des messies. Ils s'occupent et se sont toujours occupés d'intérêts qui n'étaient pas tous d'une importance sacrée. Par contre, ils ont toujours été, en certains domaines, en diverses circonstances, des sortes de représentants de la justice avec un grand J, ainsi que de la démocratie. Il faut savoir distinguer le grand et le petit J. Or, cette grande idée est très exigeante.

La seconde question est la suivante. C'est la question de la légitimité sociale de ses actions et de son discours. Le syndicalisme, comme les partis, comme les Églises, n'est pas pur et ne l'a jamais été. Donc la question de la légitimité de ce qu'il fait peut se soulever, dans telle ou telle circonstance. La façon dont on y répond a d'ailleurs quelque chose à voir avec la crédibilité qu'on peut garder ou perdre...

Pierre Vadeboncoeur

EST DE MONTRÉAL :  
TOUT FERMÉ... SAUF LE TOIT DU STADE !



## Spasme de vivre et suicide

Lors du dernier Festival des films du monde, le thème qui est revenu le plus souvent a été le suicide. C'est cependant dans le documentaire «*Le spasme de vivre*» que ce sujet a été abordé le plus directement. Richard Boutet s'est attaqué à la deuxième cause de mortalité au Québec, chez les 15 à 25 ans, après les accidents d'automobile.

En regardant sa filmographie, «*La guerre oubliée*», sur la résistance à la première guerre mondiale au Québec; «*La turlutte des années dures*», sur la crise des années trente; «*La maladie, c'est les compagnies*» et «*L'amiante qui tue*» sur les mutilés et malades du travail, on constate qu'il axe essentiellement ses films sur des sujets sociaux.

Dans «*Le spasme de vivre*», il aurait pu nous présenter les témoignages de la batterie d'experts qu'il a rencontrés pour la préparation de son film. Il a préféré laisser parler une douzaine de «*survivants*» à une tentative de suicide ainsi que les proches de jeunes qui ont réussi leur tentative. Son film devient donc original puisque sans avoir une réponse claire à la question «*pourquoi se suicide-t-on?*», on comprendra davantage ce qui a provoqué leur geste.

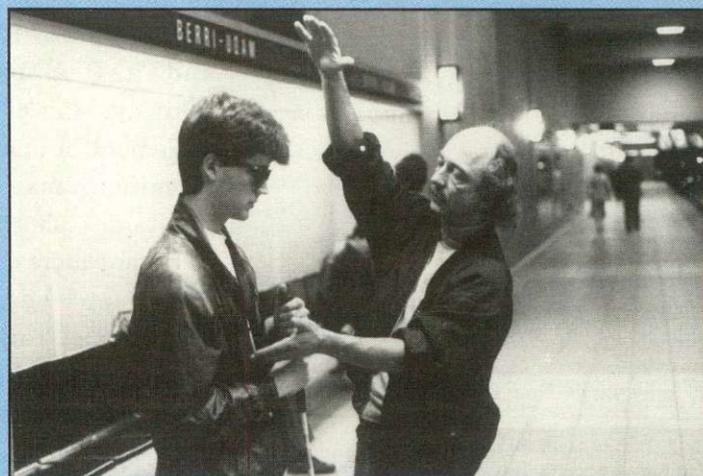
L'approche de Boutet est assez simple. Après avoir discuté avec une vingtaine de jeunes survivants, il en a choisi une dizaine qui étaient repré-

sentatifs de leur génération, qui passaient bien l'écran et qui provenaient des régions où l'on retrouve le taux de suicide le plus élevé: Montréal, le Saguenay-Lac-St-Jean et l'Abitibi.

Après les avoir choisis, il les ramène sur les lieux exacts de leur tentative en recréant l'ambiance antérieure. Il les laisse alors témoigner sur ce qui s'est passé à ce moment sans leur poser de questions. Son approche peut paraître maniaque, voire macabre; c'est pourtant ce qui sera l'élément déclencheur. Boutet nous avouera que «*le fait de filmer les gens dans un lieu qui rappelle les souvenirs... à un moment donné, il y a déclenchement au niveau de la mémoire.*» Tout est présenté de façon brute, presque sans coupure, sans mouvement de caméra. Ils répètent au réalisateur ce qu'ils lui ont déjà dit et pourtant, parce qu'ils sont sur ces lieux, ils comprendront davantage ce qui s'est passé à ce moment.

Prenons l'exemple de ce jeune travesti, qui réalisera, assis dans le lit de son père, que c'était sa façon de lui montrer son amour que de vouloir mettre fin à ses jours dans son lit, avec son alcool et ses pilules.

Bien qu'ils ne verbalisent pas directement la cause de leur geste, on sent dans la majorité des cas qu'ils manquaient d'amour ou ne pouvaient pas donner l'amour qu'ils auraient voulu donner. Il y avait égale-



ment un manque de communication flagrant. C'est d'ailleurs le fait d'en parler par la suite qui leur a permis de s'en sortir. Alors qu'on sent chez les proches un boulet, un sentiment de culpabilité, les survivants ont pour la plupart assumé leur geste et sont passés à autre chose. Un d'entre eux, qui est devenu aveugle après s'être tiré une balle dans la tête à l'âge de 17 ans, revient continuellement dans le film comme leitmotiv. Le film finira donc sur une note d'espoir, puisqu'il est en amour et heureux.

Boutet n'intervient personnellement qu'au début lorsqu'il explique au jeune aveugle qu'il a voulu réaliser ce film parce que sa propre soeur s'est suicidée. Par la suite, il laisse parler les jeunes.

Les raccords entre les témoignages tournés dans le métro avec les jeunes n'ont pas la force qu'on voulait donner à

cette métaphore. Au niveau de la musique, Luc de Larochelières s'est impliqué dès le début dans ce projet et nous offre la musique du film ainsi que cinq chants qui séparent de façon réussie les parties du film, dont «*Le spasme de vivre*», avec les paroles de «*Soir d'hiver*» d'Émile Nelligan.

Bien qu'il s'agisse d'un sujet délicat et d'un film dur, il est important de le visionner pour tenter de comprendre un peu mieux ce phénomène trop important.

Peut-être qu'avec un peu plus de compréhension et de communication, on pourra prévenir davantage ce fléau et en réduire l'incidence.

Le film est actuellement à l'affiche et sera diffusé sur les ondes de Radio-Québec, le 30 septembre et le 3 octobre prochains.

Michel Tremblay

NOUVELLES CSN 329 page 29

## Récoltes estivales



### Bonnie Raitt

Après avoir connu un premier succès commercial on ne peut plus significatif en 1989, après 20 ans de carrière, avec la sortie de *Nick of Time* (deux millions de copies vendues), voilà que la chanteuse et guitariste **Bonnie Raitt** s'apprête à nouveau à fracasser les records de vente avec *Luck of the Draw*.

C'est que **Bonnie Raitt**, voyez-vous, c'est l'âme, le *soul* plus précisément, comme disent nos voisins *Amerloques*, les tripes, mais aussi la maturité. Ainsi donc, sur des musiques assaisonnées de blues, de country, de rock et de *Rhythm and Blues*, elle aborde le très universel thème de l'amour avec la maturité d'une femme qui a vraiment vécu, mais aussi avec les paradoxes, et on sait qu'ils peuvent être nombreux, dont peut être parsemée la vie amoureuse: l'attraction, le désir, l'engagement, mais aussi l'autonomie, la désillusion, le refus, le rejet, les vraies affaires quoi! Pensons aux pièces intitulées *I Can't Make You Love Me*, sur laquelle on retrouve le claviériste **Bruce Hornsby**, *Come to Me*, *No Business*, avec la participation du chanteur et guitariste **John Hiatt**, et *One Part Be My Lover*.

En plus d'un country-blues, *Papa Come Quick* (*Jody and Chico*) et de la pièce titre, l'enregistrement se termine avec une très poignante chanson, *All at Once*, qui raconte les difficultés rencontrées par une mère de famille célibataire avec son adolescente depuis le départ du paternel.

Tout comme pour *Nick of Time*, **Bonnie Raitt** a aussi fait appel à un bon nombre de copains musiciens pour la production de *Luck of the Draw*. Aux collaborations de **Hiatt** et de **Hornsby**, s'ajoutent celles du guitariste **Richard Thompson** et ce bon vieux **Delbert McClinton**, un merveilleux chanteur de blues, de country et de *R and B*, malheureusement pas reconnu à sa juste valeur, qui chante avec **Bonnie Raitt** sur *Good Man*, *Good Woman*. Sur étiquette Capitol.

Côté musical, l'été 1991 n'en aura pas été un de sécheresse! Bien au contraire! Durant la canicule de juillet, les rayons des disquaires ont en effet été arrosés d'excellents albums, dont ceux de **Bonnie Raitt**, de **Tom Petty and The Heartbreakers** et de **Chris Whitley**. Mais ce n'est pas tout! Non seulement la moisson de cet été fut magnifique, mais on prédit déjà une récolte des plus prometteuses pour l'automne alors qu'on devrait mettre sur le marché de nouveaux enregistrements de **Pierre Flynn**, **Renaud** et **Richard Séguin**.

### Chris Whitley

**Ryland Cooder** (*Boomer's Story*, *Jazz*, *Crossroads*, *Paris Texas*) a exploré et révélé la multitude de notes, de sons, de phrases musicales qu'on pouvait extirper du métallique *bottleneck* qui glisse sur le manche des guitares et de la *National Steel Guitar* (casse métallique) dans le blues, le country, le folk et le jazz. Un nouveau venu, **Chris Whitley**, poursuit le chemin de **Cooder**, en ce sens qu'il chante et joue de la *National Steel Guitar* sur une musique foncièrement rock. À quelques exceptions près, les pièces du premier enregistrement de **Whitley**, *Living With the Law*, ont toutes la même structure. Après avoir amorcé une chanson avec sa voix et son instrument, **Chris Whitley** est ensuite rejoint par les autres musiciens et le tout débouche sur une composition plus musclée, plus rock, avec des réminiscences de blues et folk. Certains passages de l'album ne vont pas sans rappeler la touche du producteur **Daniel Lanois** (**U2** et **Bob Dylan**), qui a aussi enregistré son premier disque solo, *Acadie*. C'est que le maître d'oeuvre

de *Living With the Law* s'adonne à être le claviériste de **Lanois**: **Malcolm Burns**.

En un mot, ce premier enregistrement est le bienvenu et il actualise la *National Steel Guitar*. Sur étiquette Columbia.

Michel Crête



### Marie Philippe au congrès de la FAS

**Marie Philippe** présentera son spectacle *Un train d'enfer*, le jeudi 3 octobre, dans le cadre du congrès spécial de la FAS qui se tiendra bientôt au Centre des Congrès de Laval. Le spectacle est gratuit et sera suivi d'une soirée de danse animée par la station CKUT.

## BILLET

# C'est la vie

Après l'été qu'on vient de vivre, on pourrait croire que c'est la famille Lindros qui détient les réponses aux questions essentielles, existentielles et fondamentales. Aux questions songées, auraient dit Ding et Dong.

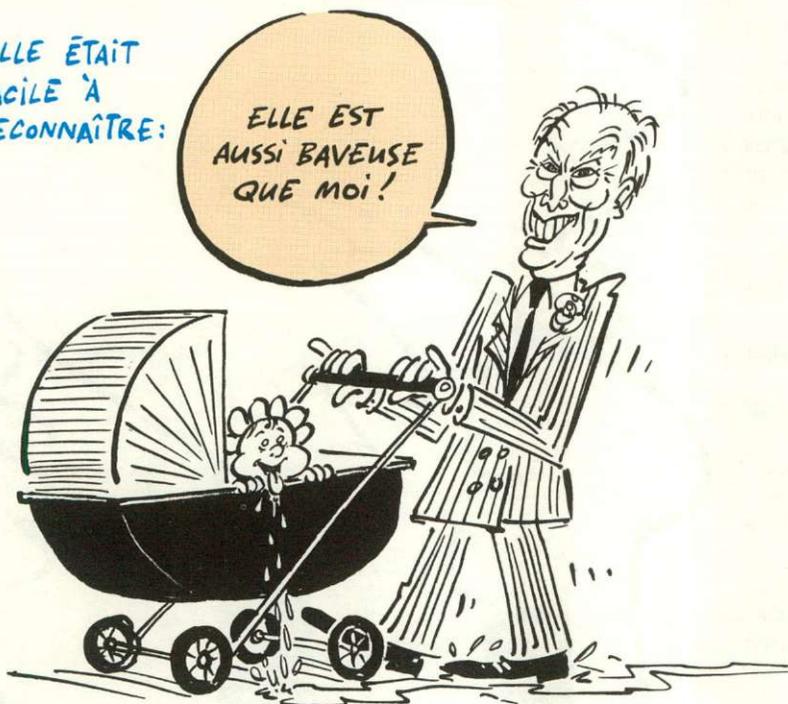
Peu de temps avant de venir au Canada, Jean-Paul II s'était rendu au Portugal s'entretenir, à huis-clos, avec Lucie, la dernière survivante des apparitions de Fatima. Au Vatican, des sources généralement bien informées ont confirmé, sous le couvert de l'anonymat, que c'est bien en voyant Brian Mulroney, 70 ans à l'avance, que la Vierge aurait été amenée à pousser ce soupir maintenant fameux: Pauvre Canada! Ce qu'on la comprend. Mais c'est la vie...

Réunis d'urgence, les délégués de syndicats de travailleurs forestiers, d'usines de papier et de scieries constatent le marasme qui frappe les industries reliées à la forêt, dont dépendent des centaines de milliers d'emplois. L'inquiétude est palpable, en dépit d'un soleil de juillet qui traîne encore par ce samedi de septembre. Un travailleur forestier explique que son syndicat est passé de 400 membres en 1980 à 64 en 1991. L'objectif, aujourd'hui, en forêt, c'est de pouvoir travailler suffisamment de semaines pour être admissible aux prestations de chômage. C'est la vie. Mais c'est pas une vie.

Heureusement que le journal *The Globe and Mail* était publié le jour de la Fête du travail. Sinon, nous n'aurions jamais su qu'un jeune médecin ontarien avait été condamné à trois mois de prison (qu'il purgera les fins de semaine pour ne pas nuire à sa profession ni à sa vie familiale, a dit le juge...). Il a surfacturé ses clients et présenté des milliers de fausses factures pour une somme évaluée à \$100 000. Deux ans seulement après sa sortie de l'université. Il ne faut pas dire que c'est \$500 000 qu'il "gagnait". Il "faisait" \$500 000 par année. Nuance et différence. Mais c'est la vie.

ELLE ÉTAIT  
FACILE À  
RECONNAÎTRE:

ELLE EST  
AUSSI BAVEUSE  
QUE MOI!



«Une raison de vivre est aussi une raison de mourir», a écrit Albert Camus. Le 24 août, le vieux maréchal Sergei Akhromeyev, qui n'avait pas participé au putsch contre Gorbatchev, s'est suicidé. Il avait laissé une note: «Tout ce en quoi j'ai cru s'écroule.» Camus a aussi écrit: «Mourir pour l'idée, c'est la seule façon d'être à la hauteur de l'idée. C'est la justification.» C'est la vie?

On savait que l'Accord du Lac Meech le mettait hors de lui. On savait aussi qu'il avait fait des pieds et des mains pour pourfendre l'accord et ses parrains. Mais on ne savait pas que c'était jour et nuit qu'il s'était consacré à faire avorter cet accord constitutionnel. C'est ainsi, devait-on apprendre par hasard, que Pierre Elliott Trudeau est devenu le père de la fille de la mère de la mort de l'Accord du Lac Meech. Madame Deborah Coyne, conseillère de Clyde Wells, aurait joué dans les coulisses un rôle capital, selon les témoins. C'est la vie!

**Michel Rioux**

**1 100 000  
MEMBRES**

Deux personnes sur trois vivent dans des États qui torturent et assassinent leurs propres citoyens.

Des enfants sont torturés sous les yeux de leurs parents emprisonnés.

Des étudiants sont jetés en prison pour avoir réclamé des changements.

Les opposants arrêtés risquent procès iniques ou «disparition». Quand ils ne sont pas purement et simplement abattus par la police et autres «escadrons de la mort».

Des milliers de prisonniers risquent la corde, le peloton d'exécution ou la chaise électrique.

Quand les États commettent des crimes, c'est un outrage à l'humanité entière. Tous les jours, pourtant, nous les entendons invoquer les mêmes excuses: les victimes l'ont bien mérité; la fin justifie les moyens; occupez-vous donc de vos affaires.

Voilà justement ce qu'Amnistie Internationale ne veut plus entendre, ni de la part des gouvernants, ni de la part de quiconque. Il faut mettre fin à ces horreurs, partout, et une fois pour toutes.

Envers et contre tout, les droits de la personne peuvent triompher. Ils ont déjà remporté plusieurs victoires. Nous en avons été témoins. Oui, les choses peuvent changer!

Et pour que les choses changent, Amnistie Internationale agit.

Nous sommes un mouvement mondial - plus d'un million de gens dans 150 pays - et indépendant des pouvoirs en place.

Nous cherchons à obtenir la libération des prisonnières et prisonniers d'opinion - c'est-à-dire des personnes détenues où que ce soit, à cause de leurs convictions, de la couleur de leur peau, de leur sexe, de leur origine ethnique, de leur langue ou de leur religion, et qui n'ont ni usé de violence ni préconisé son usage.

Nous demandons que tous les prisonniers et prisonnières politiques puissent être jugés de façon équitable et dans un délai raisonnable. Nous nous opposons sans réserve, pour tous les prisonniers, à la peine de mort, à la torture et à tout autre châtiment cruel, inhumain ou dégradant.

Amnistie Internationale attache une grande importance à fournir une information impartiale sur des faits exacts et précis.

Notre action repose sur les recherches minutieuses que nous entreprenons dès que des violations des droits de la personne nous sont signalées.

Amnistie Internationale est une organisation impartiale.

Nous n'apportons notre soutien, ni ne nous opposons, à aucun régime ou système politique. Pas plus que nous ne cautionnons forcément les opinions des personnes dont nous nous efforçons de défendre les droits.

Nous cherchons seulement à défendre les droits fondamentaux de la personne.

Amnistie Internationale ne reçoit pas d'argent des pouvoirs publics. Ce sont les dons ou cotisations de nos membres et sympathisants qui constituent nos ressources.

### **VOUS AUSSI, VOUS POUVEZ AGIR !**

Amnistie Internationale existe et se bat depuis trente ans.

Pour poursuivre notre action, nous avons besoin de gens comme vous pour:

- adhérer
- écrire des lettres en faveur des victimes
- participer à nos campagnes
- contribuer à recueillir des fonds
- nous aider à organiser l'action

et se battre avec nous pour mettre fin aux violations des droits de la personne, partout dans le monde.

# amnistie internationale **30** **ANS**



## **Y'A TOUJOURS PAS DE QUOI FÊTER...**